

CONSEIL MUNICIPAL
Procès-Verbal
de la réunion du jeudi 22 novembre 2018

Président	Patrice VERGRIETE
Secrétaire	Rémy BECUWE

ORDRE DU JOUR

I **Approbation** du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27/09/18

II **DELIBERATIONS**

COMMUNE DE FORT-MARDYCK

1. Délibération du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 7 novembre 2018

COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

2. Délibération du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 9 novembre 2018

FINANCES

3. Débat et rapport d'orientations budgétaires 2019
4. Etat complémentaire des subventions
5. Admissions en non-valeur
6. Garanties d'emprunts accordées au Cottage Social des Flandres - Réaménagement de 8 prêts

ACTION FONCIÈRE

7. Dunkerque - Site Lamartine - désaffectation et déclassement du domaine public.
8. Dunkerque - ancienne bibliothèque Benjamin Morel - désaffectation et déclassement
9. Petite-Synthe- 18 Place Louis XIV - désaffectation et déclassement du domaine public.

ACTION PETITE ENFANCE

10. Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021

ECONOMIE TOURISME

11. Dérogation du maire au repos dominical dans les commerces alimentaires pour l'année 2019

PERSONNEL

12. Agents recenseurs - Rémunération

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES

13. Rapport annuel de développement durable
14. Contrat d'affermage du bowling - prolongation de la délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2019
15. Taxe de séjour - Mise en œuvre des évolutions législatives au 1er janvier 2019 - rectification d'erreur matérielle
16. Rapports annuels des délégataires de services publics
17. Rapports d'activités 2017 du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandres et de la Communauté urbaine de Dunkerque

III **DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE**

M.le Maire : *Il est 18h15, je déclare ouverte cette séance du conseil municipal et je donne tout de suite la parole à Rémy Becuwe pour l'appel, M. Becuwe vous avez la parole.*

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DE REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 16 novembre 2018
pour la séance du jeudi 22 novembre 2018

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Madame Karima BENARAB	1ère Adjointe au Maire
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe de quartier
Madame Alice VARET	Adjointe au Maire
Monsieur Yves PANNEQUIN	Adjoint au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Michel TOMASEK	Adjoint au Maire
Madame Monique BONIN	Adjointe au Maire
Monsieur Guillaume FLORENT	Adjoint au Maire
Madame Nadia FARISSI	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Yves FREMONT	Adjoint au Maire
Monsieur Bernard MONTET	Adjoint au Maire
Madame Marjorie ELOY	Adjointe au Maire
Monsieur Alain SIMON	Adjoint au Maire
Monsieur Etienne DUQUENNOY	Adjoint au Maire
Monsieur Pascal LEQUIEN	Adjoint au Maire
Monsieur Davy LEMAIRE	Adjoint de quartier
Madame Fabienne CASTEL	Maire-délégué
Monsieur Guy LECLUSE	Conseiller municipal
Madame Anne-Marie FATOU	Conseillère municipale
Monsieur Jean-Philippe TITECA	Conseiller municipal
Madame Martine COUDEVYLLÉ	Conseillère municipale
Monsieur Gérard GOURVIL	Conseiller municipal
Madame Catherine SERLOOTEN	Conseillère municipale
Monsieur Guy SAINT-MARTIN	Conseiller municipal
Monsieur Frédéric VANHILLE	Conseiller municipal
Madame Catherine VANDORME	Conseillère municipale
Monsieur Laurent SCHOUTTEET	Conseiller municipal
Madame Stéphanie PEEREN	Conseillère municipale
Madame Nadia AMARA	Conseillère municipale
Madame Olivia HENDERYCKX	Conseillère municipale
Madame Séverine WICKE	Conseillère municipale
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Monsieur Roméo RAGAZZO	Maire-délégué
Madame Joëlle CROCKEY	Conseillère municipale
Monsieur Christian HUTIN	Conseiller municipal
Madame Delphine CASTELLI	Conseillère municipale
Monsieur Philippe EYMERY	Conseiller municipal
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal

ABSENT(S) :

Monsieur Michel DELEBARRE	Conseiller municipal
Madame Claudine DUCÉLLIER	Conseillère municipale
Monsieur Wulfran DESPICHT	Conseiller municipal

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom: Madame Diana DEQUIDT à Monsieur Jean-François MONTAGNE, Monsieur Régis DOUILLIET à Monsieur Jean-Yves FREMONT, Madame Annette DISSELKAMP à Madame Martine COUDEVYLLE, Madame Elisabeth LONGUET à Madame Catherine VANDORME, Monsieur Djoumoi SAID à Monsieur Michel TOMASEK, Madame Laura EVRARD à Madame Leïla NAIDJI , Monsieur Benjamin PRINCE à Madame Martine ARLABOSSE, Madame Martine FORTUIT à Monsieur Philippe EYMERY, Madame Angélique VERBECKE à Monsieur Adrien NAVE.

M.le Maire : *Merci M.Becuwe, le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer. Tout d'abord, nous avons appris avec tristesse le décès de M. André Deschamps, français libre et ancien de la 2^{ème} DBI qui fut largement récompensé par la République, Chevalier de la légion d'honneur, médaille militaire, croix de guerre, notamment au nom du conseil municipal j'apporte toutes nos condoléances à sa famille et à ses proches.*

Toutes nos condoléances également à la famille et aux amis de M. Philippe Grimonprez vice-président de la maison de quartier de l'Île Jeanty ; de M.Raymond Reynald-Simoens, gérant de l'Espadrille, de Mme Fanny Junot, Agent à la ville de Dunkerque et présidente de le Dunkerque-Gym et de Mme Francette Wallet, agent retraité de la Police Municipale.

Depuis notre dernier conseil, l'actualité de notre ville a été marquée par la tenue d'un conseil interministériel de la Mer à Dunkerque, le jeudi 15 novembre dernier. Le 1^{er} ministre y a confirmé l'implantation d'un champ éolien offshore au large de Dunkerque, dont le cahier des charges sera publié en 2019. A l'occasion d'un entretien privé en marge de l'événement, j'ai eu l'occasion de redire à Edouard Philippe, notre souhait de voir les retombées économiques de ce projet profiter au tissu économique local à court comme à long terme. En effet, notre volonté est de faire de ce projet le point de départ de la structuration d'une filière économique d'avenir autour de l'énergie, que ce soit dans la construction d'éoliennes, comme dans le stockage de l'énergie produite par ce champ offshore.

Dans un autre domaine lié à la mer, j'ai fait part au 1^{er} ministre de notre soutien aux pêcheurs du littoral en lutte contre la pêche électrique et ses méfaits pour la ressource halieutique. Autre annonce effectuée ce jour même par le 1^{er} ministre, la liste des 124 lauréats du dispositif territoire d'industrie et nous avons appris que la candidature dunkerquoise était retenue par l'Etat. Je me réjouis de cette excellente nouvelle qui va nous permettre de conforter l'avenir de notre bassin industriel par la mobilisation de moyens financiers et techniques supplémentaires. Ce plan gouvernemental prévoit en effet une dotation d'1,3 milliard d'euros autour de 4 thématiques : Recruter, Innover, Attirer et Simplifier

Nous signerons prochainement avec l'Etat un engagement formalisant le contenu de notre projet territorial industriel. Au-delà, j'y vois un signe supplémentaire de notre action de modernisation de notre complexe industrialo- portuaire pour assurer sa mutation vers les enjeux du XXI^{ème} siècle. Finalement une labellisation territoire d'industrie qui complète parfaitement notre dossier TIGA.

En accord avec M. le Sous-Préfet, j'ai aussi le plaisir de vous annoncer une autre décision de l'Etat que nous attendions avec impatience, elle concerne l'A16. Vous le savez, nous échangeons avec l'Etat depuis un certain temps déjà afin d'améliorer la sécurité de tous ceux qui empruntent cette autoroute. L'un des principaux points de débat concernait le différentiel de vitesse entre les poids lourds et les voitures. Comme il était trop peu élevé seulement 10km/heure, il ne permettait pas un dépassement serein des automobilistes. De plus, le non-respect des limitations de vitesse des camions était devenu quotidien. Aussi, il a été décidé que la limitation de vitesse pour les camions serait abaissée à 70km/heure. Ce qui aura pour conséquence de réduire la vitesse des poids lourds et surtout de porter le différentiel de vitesse avec les voitures à 20km/heure.

La seconde décision qui sera mise en œuvre par l'Etat dès le mois de décembre est le rétablissement de l'éclairage sur une portion d'un peu plus de 1km aux environs de l'aire de la station-service BP de Grande-Synthe. Je remercie M. le Sous-Préfet ainsi que les services de l'Etat d'avoir accédé à nos demandes collectives et nous continuons les discussions notamment pour l'édification d'un mur anti-bruit à Petite-Synthe et à Coudekerque-Branche.

L'actualité récente a également été marquée par la cérémonie anniversaire des 50 ans de la communauté urbaine. Une cinquantaine de personnalités du territoire issues des milieux économiques, sociaux, culturels, sportifs ou autres ont été mises à l'honneur. De nombreux dunkerquois figuraient parmi les récipiendaires. L'événement a été l'occasion de se souvenir de l'apport indéniable de cette institution désormais quinquagénaire au dynamisme du territoire et d'en esquisser l'avenir. A ce titre, nous avons récemment signé une convention avec la métropole européenne de Lille qui vise à renforcer la coopération de notre territoire dans les secteurs de la culture, de la santé, de l'économie et de la mobilité. Cette signature a eu lieu dans le cadre des 39^{ème} rencontres nationales des agences d'urbanisme que Dunkerque co-organisait avec Lille.

Enfin, avant de donner la parole à M. Guy Lecluse pour un retour en images sur les cérémonies de commémoration du centenaire de l'Armistice de 1918, je vous invite à prendre note de deux événements à venir. Tout d'abord, à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la convention liant les producteurs de bananes de Martinique et de Guadeloupe et notre territoire je vous invite à deux jours de festivités, et là vous avez l'affiche qui s'affiche. Les 30 novembre et 1^{er} décembre, dunkerque aura la « banane » avec la présence d'un chef cuisinier étoilé dans nos cantines, l'organisation d'un bal antillais au Kursaal et des Happy Hour chez vos commerçants, de quoi anticiper le carnaval. Puis, changement d'ambiance avec Dunkerque la Féérique qui aura lieu cette année du 8 décembre au 6 janvier. Je tiens à cet égard à féliciter les services municipaux qui font un travail remarquable en préparation de ces fêtes, qui feront le bonheur des petits et des grands. La préparation de Dunkerque la Féérique, c'est notamment la raison pour laquelle vous êtes passé au milieu des préparatifs pour accéder à cette salle du conseil ce soir. Vous avez déjà pu commencer à déguster des éléments de décors de la mairie, mais nous n'en disons pas plus à ce stade, surprise...M. Lecluse, je vous cède la parole.

M. Lecluse :

M. le Maire, je suis heureux que vous me donniez la parole pour remercier celles et ceux qui étaient nombreux, qui ont assisté ou participé aux nombreuses manifestations qui ont marqué dans notre ville le centenaire de la Grande Guerre 14/18.

Merci tout d'abord à nos élus de toutes tendances et spécialement à Michel Tomasek et Yves Pannequin avec lesquels nous avons travaillé conjointement sur certains événements.

Merci à la Marine Nationale, aux Ordres Nationaux, aux associations Patriotiques et à leurs porte-drapeaux, à l'Inspection Académique, aux proviseurs et enseignants, directrices et directeurs des écoles primaires, des collèges et des lycées qui ont voulu spontanément s'associer à certaines de nos cérémonies.

Merci aussi à William Mauffroy et ses adjoints, à Patrick Oddone et ses historiens, à M. Bacot et à tous ceux que j'ai oubliés...aussi, enfin au service du protocole de Stéphane Lefelle, ses collaboratrices, Marc et Christophe qui se reconnaîtront et les appariteurs qui se relaient pour assurer le déroulement parfait de nos célébrations.

Je ne puis détailler toutes les conférences, expositions et manifestations qui ont eu lieu ces dernières années. Notre filleule, la Frégate Anti Aérienne Jean-Bart nous a rendu visite en 2014 et 2018, son nouveau Pacha et une délégation de ses marins étaient présents à nos côtés les 10 et 11 novembre derniers.

En 2014, nous avons rendu hommage au 110^{ème} R.I le régiment dunkerquois en obtenant de l'armée le retour de son drapeau lors d'une cérémonie militaire de la zone de Défense Nord. En octobre, tant à Dixmude qu'à Dunkerque, nous avons honoré l'Amiral Ronarc'h et sa brigade de Fusiliers Marins qui ont tenu l'Yser en perdant 6 000 hommes.

N'oublions pas non plus le Requiem de Cherubini interprété par la Jeune France et l'Oratorio pour la Paix par l'Orchestre d'Harmonie.

2015 a surtout été consacrée à 39/45 avec Dynamo et la libération de Dunkerque du 9 mai 45. Mais, nous avons aussi rappelé, en partenariat avec l'association France-Djibouti le rôle primordial durant la guerre de 14 de la Force Noire des Tirailleurs Africains et du bataillon Somalie.

En 2016, nous avons commémoré les batailles meurtrières de la Somme et de Verdun, puis en mai, dans le cadre de la réconciliation franco-allemande, nous avons assisté à Dixmude à la cérémonie en mémoire des 250.000 soldats allemands morts en Flandre.

En 2017, en partenariat avec St Pol sur Mer, nous avons rendu hommage au capitaine d'aviation Georges Guynemer abattu le 11 septembre 1917 au-dessus de Poelkappel non loin d'ici. Puis en octobre, avec l'association des villes décorées de la Croix de Guerre et avec la région militaire nous avons rappelé que Dunkerque s'était vu attribuée la Croix de Guerre par le président du Conseil Paul Painlevé, en même temps Ministre de la Guerre, le 19 octobre 1917.

En 2018, ce fut notamment la cérémonie conçue, organisée et finalisée par les enfants des écoles du dunkerquois le 16 octobre à la nécropole militaire du cimetière face aux 1863 tombes de soldats dunkerquois morts pour la France au cours du conflit.

Ce fut aussi la manifestation du 10 novembre au monument Ronarc'h avec le lycée Jean-Bart et la chorale du collège Jean Rostand de Loon-Plage puis celle du 11 novembre avec les enfants de l'école élémentaire André Nita qui ont interprété et chanté les hymnes belges, britanniques et français avant de nous rendre à l'église Saint-Eloi pour écouter le concert « In Memoriam » de la Jeune France.

Le 18, ce fut le concert de l'Orchestre d'Harmonie de Rosendaël, et le 25 ce sera au Kursaal à 16h celui de l'Orchestre d'Harmonie de Dunkerque « Au cœur des Batailles » pour clôturer ce cycle. Soyons-y présents. Merci de votre attention.

I Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27/09/18

Adopté à l'unanimité.

M.le Maire :

Merci M.Lecluse, j'en viens à présent à notre ordre du jour. Vous avez reçu le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 septembre. Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation ? Je considère qu'il est adopté. Je vous en remercie.

M. Ragazzo vous avez la parole pour la première délibération.

M.Ragazzo :

Oui, M. le Maire, mes Chers Collègues. Je vous rapporte ici, les questions qui ont été présentées lors du conseil consultatif du 7 novembre dernier. La principale question concernait le rapport d'orientations budgétaires et deux ou trois autres questions de vie courante comme par exemple, l'autorisation de signer une convention de partenariat avec la SEPM qui adhère à la société Plurélya et qui permet le versement de prestations sociales aux agents. Nous avons présenté aussi le tableau des effectifs et enfin le bilan des activités de l'association qui gère le centre social était présenté pour l'année 2017. Donc, il s'agit du bilan de l'AFACS, l'association Fort-Mardyckoise pour les actions culturelles et sociales. Voilà, M. le Maire, les quelques questions qui ont été abordées lors de ce conseil consultatif.

II DELIBERATIONS

COMMUNE DE FORT-MARDYCK

1.- Délibération du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 7 novembre 2018

Rapporteur : Monsieur Roméo RAGAZZO, Maire-délégué

Conformément aux dispositions des articles L 2511-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil consultatif est saisi pour avis sur les affaires dont l'exécution est prévue en tout ou partie dans les limites de la commune associée préalable à leur examen par le conseil municipal. Il y a donc lieu d'examiner les délibérations du conseil consultatif en conseil municipal.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'ensemble des délibérations reprises en annexe, du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 7 novembre 2018.

Avis favorable en date du 16/11/18 de la commission Finances et budget, Administration Générale

(voir positions de vote sur l'intervention)

Adopté

M.le Maire :

Oui, Merci M. Ragazzo. Y-a-t-il des interventions ? M. Nave vous avez la parole.

M. Nave :

Oui, merci M. le Maire. En l'absence de ma collègue, Mme Verbecke qui est absente pour des raisons professionnelles, je vais me faire le porte-parole et donner les positions de vote. Donc, il y aura une abstention sur la délibération pour l'autorisation au Maire de signer une convention de partenariat et un vote pour la 3 sur l'actualisation du tableau des effectifs.

M. le Maire :

Pas d'autre intervention ? M. Ragazzo ? Tout va bien ? Tout le monde est pour ? Je vous en remercie.

M. Hutin, vous avez la parole pour la délibération n°2

M. Hutin :

Oui, Merci M. le Maire. Un petit mot simplement et me féliciter du fait de l'éclairage de l'A16 au niveau de Grande-Synthe. Vous avez remercié les services de l'Etat et puis aussi, la Région qui pourrait intervenir un jour, puisque je vous rappelle que c'est la Région qui avez monté l'ensemble des installations qui existent sur cette autoroute, alors c'est un bon début. Rappeler simplement, mais j' imagine que c'est un oubli, le fait que nous

sommes intervenus avec d'autres parlementaires, en particulier Pierre-Henri Dumont qui est le député de Calais, afin qu'on revienne à une A16 qui soit sécurisée et ce n'est pas que des petits morceaux de l'A16 qui doivent être éclairés, mais c'est l'ensemble qui est particulièrement accetogène et je pense que ce serait une solution qui serait profitable à l'ensemble de nos concitoyens, dont un bon nombre d'entre eux vont travailler à Calais.

Sur le sujet qui est celui dont je dois parler aujourd'hui à savoir le conseil de St Pol sur Mer. Bon, c'est un conseil assez simple puisqu'il y a eu quatre délibérations : 3 concernent l'enseignement sur le projet éducatif local, les actions réalisées pour la jeunesse et puis la 4, la plus importante, il s'agit du débat d'orientations budgétaires. Les choses se sont très, très bien passées entre la grande commune de Dunkerque et la commune de St Pol puisque le résultat est particulièrement satisfaisant et en particulier sur les investissements qui sont prévus pour la commune de St Pol.

Je peux détailler très rapidement mais parce que ça me semble important c'est de l'acquisition de matériel pour les services techniques de l'acquisition de matériel urbain, de l'acquisition de biens immobiliers, des travaux dans les écoles parce qu'il s'agit essentiellement de sécurité. Nous allons aussi construire un bâtiment destiné à recevoir le service logistique de nos services techniques sur le site Bossaert sur lequel nous avons fait une extension en particulier pour les encombrants.

Les travaux ANRU, c'est quelque chose qui compte pour les St Polois, puisqu'il s'agit de démolition de l'église Notre Dame de Lourdes où il y avait un certain nombre de problèmes, l'église dans le bloc Carnot. Réfection de bâtiments publics à nouveau pour 370 000€. L'insertion de caméras vidéos pour lesquelles nous avons un marché commun avec la ville de Dunkerque. Des travaux dans les salles de sport, de l'éclairage public, pour 400 000€ et après l'acquisition d'un certain nombre de matériel en particulier informatique et des véhicules pour une commune de 23 000 habitants semble légitime à hauteur de 300 000€.

Un petit point supplémentaire, c'est pour insister sur, vous savez que nous avons une convention d'association de communes et que le percepteur dans le cadre de la loi et tout à fait légitimement demande à ce qu'il y ait une dématérialisation de l'ensemble de nos facturations des bons etc...Il y a une mutualisation qui a été réalisée des services informatiques à la communauté urbaine. Je sais aujourd'hui que les services de la ville de St Pol, les services de la ville de Dunkerque et les services de la Communauté urbaine travaillent sur cette dématérialisation, il est évident qu'elles doivent continuer à garder à l'esprit dans cette dématérialisation, le fait que la ville de St Pol doit pouvoir encore maîtriser ses commandes, sinon plus personne ne sait ce qui se passe et nous ne serions plus, ni dans la règle, ni dans l'esprit de la convention. Il nous reste un mois et demi pour que ceci se règle. J'espère que ça se réglera sinon cela pourrait poser un certain nombre de problèmes quant à l'association de communes. Je pense que ça se passera bien, j'ai des échos extrêmement favorables et puis je pense que les services y travaillent avec ardeur. C'est quelque chose que je souhaitais que le conseil soit informé. Voilà M. le Maire.

COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

2.- Délibération du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 9 novembre 2018

Rapporteur : Monsieur Christian HUTIN, Conseiller municipal

Conformément aux dispositions des articles L 2511-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil consultatif est saisi pour avis sur les affaires dont l'exécution est prévue en tout ou partie dans les limites de la commune associée préalable à leur examen par le conseil municipal. Il y a donc lieu d'examiner les délibérations du conseil consultatif en conseil municipal.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'ensemble des délibérations reprises en annexe, du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 9 novembre 2018.

Avis favorable en date du 16/11/18 de la commission Finances et budget, Administration Générale

(voir positions de vote sur l'intervention)

Adopté

M. le Maire :

Merci. Des interventions sur cette délibération n°2 ? M. Nave, vous avez la parole.

M. Nave :

Oui, Merci. 2 votes pour sur les délibérations 1 et 2 ; 1 abstention sur la délibération n°3. Il n'y a pas eu de débat de notre part sur le budget, nous avons simplement refusé de prendre la parole pour la simple et bonne raison que, qu'il y a quelques tensions entre élus au sein du conseil municipal de St Pol, nous l'avons signalé au maire délégué qui nous a assuré qu'il veillerait à ce qu'un climat plus serein puisse être rétabli afin que les débats

et le respect mutuel que nous nous devons soit encore présent dans ce conseil.

Sur le sujet de l' A16, nous avons effectivement ré-interpellés, nous vous avons interpellé M. le Député, M le Maire délégué sur la problématique que rencontre les riverains de la place des Sansonnets, de la rue des Pélicans. Cette partie du quartier des Bazennes qui est confrontée à un stationnement abusif des poids lourds sur un parking privé. Nous vous avons également interpellé monsieur le Maire en tant que président de la Communauté urbaine de Dunkerque et nous vous avons fait une proposition concrète de passer les rues qui sont aux alentours de ce parking privé en circulation interdite aux poids lourds « sauf livraison » de manière à ce que nous puissions prendre les mesures nécessaires pour éviter que ces poids lourds stationnent sur ce parking privé qui génèrent une puissance sonore importante et troublent la tranquillité de ses riverains.

Force est de constater que ce dossier avance à pas de sénateur, malheureusement, en attendant ces personnes sont toujours embêtées par le bruit, ont du mal à dormir la nuit et nous aimerions qu'une solution rapide soit trouvée, peut-être par l'installation de ce que nous avons proposé : l'interdiction de circulation ou par ce qui va se faire, certainement sur Cappelle, la mise en place de portiques pour empêcher les poids lourds de stationner. M. le Maire délégué de St Pol nous a également alerté sur le fait, que vous deviez M. le Député, déposer une question à l'Assemblée Nationale sur cette problématique et sur la problématique des aires d'autoroutes qui ont été fermées dans le cadre de la problématique migratoire, ce qui engendre justement ce déplacement des camions vers les centres urbains. Est-ce que vous pourriez peut-être nous dire si cela a été fait, ou si c'est prévu prochainement, s'il y a des retours. Je vous remercie.

M. le Maire :

M. Hutin, vous voulez dire un mot ?

M. Hutin :

Oui. Je réponds à la question volontiers. Alors, le ministre de l'Intérieur a changé, mais j'avais échangé avec le précédent et avec le préfet de Région et le sous-préfet. Alors, le problème c'est que ces parkings sont des parkings privés, vous savez M. Nave, donc c'est d'une complexité extrême et puis les choses sont claires aujourd'hui, l'Etat n'a nullement l'intention de rouvrir les aires qui étaient dévolues aux poids lourds avant le phénomène des migrants, donc c'est un sacré problème. Alors, moi je l'ai pris dans tous les sens et je me demande si nous ne pourrions pas collectivement, je pense que Patrice, le président de la Communauté urbaine pourrait le faire également trouver dans l'espace-temps qui nous sera nécessaire, une solution avec le port autonome qui dispose d'un certain nombre de terrains qui ne sont pas occupés où il n'y a pas de riverains et qui pourraient servir à ces poids lourds la nuit, plutôt que de se retrouver dans les villes et je pense qu'une convention avec le port qui dispose de terrains pourrait peut-être, être la solution. Maintenant, j'y ai pensé la nuit, je ne sais pas si c'est une bonne idée, ça me semblerait la solution idéale parce que même le portique etc...ils sont très ennuyés ces camionneurs, donc est-ce que la solution c'est peut-être de trouver temporairement une aire d'accueil, un endroit où il n'y a personne, où ils sauront qu'ils peuvent se rendre et ils ne gêneront personne. Or, au niveau foncier, je pense que le port pourrait nous rendre ce service. Voilà.

M. le Maire :

Merci. Alors quelques éléments d'abord. Effectivement sur l'A16, c'est une mobilisation collective. J'évoquais une mobilisation collective de l'ensemble des élus du territoire, je pense qu'on partageait vraiment cette ambition tous, et je pense qu'on peut se réjouir. Je partage le fait que c'est qu'un premier pas sur la question de l'éclairage, néanmoins on va se contenter de ce premier pas qui va me semble-t-il dans le bon sens. Sur la question du parking des poids lourds, la Communauté urbaine travaille donc déjà avec le Grand Port Maritime, donc actuellement pour essayer de résoudre cette question. Donc, vous le savez à Cappelle la Grande, des portiques vont être installés effectivement pour limiter l'accès aux poids lourds à un certain nombre de zones ou aujourd'hui ils viennent se stationner et nous sommes en parallèle en constitution de parkings poids lourds sur Craywick, sur le territoire du port. Donc, ça prend un petit peu de temps cette organisation mais, nous sommes actuellement en train d'élaborer cette stratégie en lien avec le Grand Port Maritime, en lien avec également les communes-ouest de l'agglomération qui sont aussi fortement touchées, je pense en particulier à Loon-Plage. Donc, effectivement cette stratégie à l'échelle de l'agglomération est en cours d'élaboration, est en cours de mise en œuvre. Voilà.

Pour ce qui concerne, bien entendu les questions liées à la voirie sur la commune de St Pol sur Mer, bien entendu, je resterai toujours à l'écoute de Jean-Pierre Clicq, c'est bien entendu, lui qui indiquera à la Communauté urbaine comment il souhaite faire évoluer les choses par rapport à ces questions, là-dessus il n'y a pas de souci, je sais qu'il est attentif et on restera bien entendu vigilant à toutes les demandes qu'il pourra faire.

Sur la délibération n°2 on a entendu vos positions de vote. Tous les autres sont pour ? Je vous en remercie. M. Lequien, je vous propose de présenter le rapport d'orientations budgétaires, c'est-à-dire la délibération n°3.

M. Lequien :

Merci M. le Maire. En préambule, je voudrais préciser qu'à l'heure où je vous parle, le projet de loi de finances de l'Etat n'est pas encore totalement adopté, bien sûr, donc il convient toujours de rester prudent quand on se jette dans des projections budgétaires. Alors, le 1^{er} constat qui vient tout de suite à l'esprit, c'est que nous

sommes dans un contexte mondial qui est moins favorable qui l'a été avec les années précédentes avec une révision des hypothèses économiques à la baisse et en particulier des taux de croissance qui sont révisés par tous les organismes internationaux : F.M.I ; O.C.D.E etc... à la baisse, en particulier à cause de la montée des politiques protectionnistes et de la fragilité économique de pays émergents. De ce fait, la France ne pourra pas tabler sur une économie dynamique qui lui permettrait de générer des recettes fiscales importantes. Néanmoins, et contrairement à ce qui se faisait au cours des années précédentes, nous assistons à une stabilité des dotations de l'Etat au niveau national, mais petit bémol néanmoins, la ville Dunkerque continue à subir une baisse de la DGF qui se traduit à nouveau par une perte de 1 million d'euros cette année à cause d'un potentiel fiscal jugé trop important. Néanmoins, l'Etat a décidé de passer un contrat, un contrat Ville-Etat dans le cadre d'une loi de programmation des années 2018 à 2022. Le principe de cette contractualisation c'est que le montant des dépenses est autorisé à hauteur de plus 1,2% par an, en prenant la base de départ qui est l'année 2017, donc vous pouvez voir sur le tableau qu'en partant de 2017 : 128 965 000€ nous arrivons en 2020 à une trajectoire qui nous amènera à 133 600 000€.

De ce fait, la trajectoire qui est retenue par la ville, par le service des Finances et l'équipe municipale s'est générée une épargne nette qui est fixée à 1 million d'euros, faut dire 1 million c'est pas énorme certes, mais c'est néanmoins de plus en plus difficile. Nous continuons à être pressurés, donc c'est un peu compliqué, en particulier, à cause, je l'évoquais précédemment, de la DGF qui est en baisse pour 1 million de moins, les autres dotations de l'Etat qui sont stables au mieux.

Un retour à la semaine scolaire de 4 jours, qui nous génère des dépenses supplémentaires pratiquement 400 000€. Une suppression des aides aux emplois d'insertion qui nous coûtent chers, et enfin la poursuite de la dégressivité de l'aide à l'intégration fiscale des 3 communes : Fort-Mardyck, Saint Pol sur Mer et Dunkerque à hauteur de 100 000€. Avec ces pertes de ressources, nous avons également des dépenses nouvelles, certes souhaitées : l'ouverture de nouveaux équipements, je pourrai citer entre autres : le stade Tribut, la piste d'athlétisme ; la nouvelle future bibliothèque ; l'entretien des nouveaux espaces publics ; la croissance des effectifs de la Police Municipale et là involontairement, il n'y a pas d'autre mot, l'envolée des cours de l'énergie. Heureusement, nous avons quand même quelques bonnes nouvelles dans cette grisaille, la dotation de solidarité, communautaire, qui augmente de 500 000 euros et la dotation de solidarité urbaine qui, elle augmente de 280 000 euros. Pour générer toutes ces recettes, nous avons fait le pari néanmoins d'avoir une fiscalité maîtrisée, les taux sont gelés, continuent à être gelés depuis de nombreuses années. Nous avons voté néanmoins un abattement de la taxe d'habitation à hauteur de 20% au conseil municipal en faveur de personnes handicapées et bien sûr nous continuons à financer 80% de la taxe foncière pour les primos-accédants. Nous continuons malgré cette situation qui est quand même difficile à avoir des investissements soutenus qui restent dans la continuité des années précédentes, je vais vous citer par exemple : l'éclairage public, les nouveaux espaces verts, du mobilier urbain et également les dotations communes associées qui sont maintenues voir en hausse cette année pour Fort-Mardyck. Je vous laisse découvrir le tableau où ces investissements figurent avec une fourchette qui est proche de 26 000 millions d'euros.

Je passe maintenant la parole à Etienne pour la partie Ressources Humaines.

M. Duquennoy :

Alors, pour l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel, donc la masse salariale au BP 2018, c'est 70 millions d'euros pour 1559 agents. Ce qui caractérise un peu les évolutions des effectifs sont des nombreux départs en retraite et des chantiers de modernisation de l'administration qui se poursuivent en 2019 avec la poursuite de la réorganisation des services, la révision des processus et des méthodes de travail, l'informatisation, la dématérialisation etc...

En terme d'effectifs, pour 2019, on a 29 départs en retraite certains et 23 envisagés, ce qui fait 52 départs en retraite possible. Il faut noter surtout aussi l'augmentation du recours à l'apprentissage qui passe de 16 postes à 22 et une enveloppe disponible pour recrutements externes équivalente à peu près maintenant à 17 équivalent temps plein, donc pour l'année prochaine sachant que, qu'on peut insister plus particulièrement au niveau de l'esquisse budgétaire 2019 sur, enfin disons les éléments qui influent sur cette esquisse budgétaire c'est la décision nationale de mise en place des P.E.C : parcours-emploi-compétence, qui est une mesure qui est financée à 45%, c'est-à-dire quand même globalement moins que les autres, les anciens dispositifs de contrats aidés qui étaient aidés à hauteur de 70 à 95%. On a une augmentation des mesures statutaires nationales, notamment avec la mise en œuvre du système du dispositif P.P.C.R. On a le G.V.T (le glissement vieillesse technicité) aussi qui augmente et le régime indemnitaire qui impacte la mise en œuvre des dispositifs et puis on peut aussi noter le retour qui a été décidé de la semaine de 4 jours pour les écoles et qui va impacter la rentrée scolaire de 2018/2019 avec une baisse à peu près de 155 000€ pour l'an prochain.

C'est tout ce que j'avais à dire sur les dépenses de personnel pour l'instant avant la délibération sur la question des agents recenseurs où je ré-interviendrais.

M. Leguien :

Oui merci, je reprends donc en finissant cette partie budgétaire sur la dette. Effectivement, nous avons pris le pari de gérer notre dette de manière maîtrisée avec un encours de dette de 70 millions d'euros, nous sommes à un ratio d'endettement qui est de 6,27 années, alors que le plafond de référence maximal il est de 12 années, donc l'objectif comme vous pouvez le lire, c'est toujours avoir un programme d'investissement avec un

ré-endettement mesuré. Le budget n'est que la cheville ouvrière d'une volonté politique, notre objectif qui était fixé dans le programme, c'est respecter les 3 parties qui le composent :

- *Redynamiser le territoire*
- *Répondre aux besoins quotidiens des habitants*
- *Gouverner la cité autrement*

Je pourrai vous faire un inventaire à la « Prévert » de tout ce qui a été réalisé depuis mars 2014. Je pense que ça prendrait beaucoup de temps. Je vais me contenter de citer quelques actions emblématiques :

- *Les espaces publics du Centre d'Agglomération qui ont été renouvelés*
- *L'offre de stationnement qui a été totalement revue*
- *Le programme de ravalement obligatoire qui rend notre ville plus belle*
- *Les animations qui n'ont jamais été aussi nombreuses*
- *Au niveau des besoins des habitants, la sécurité avec le développement de la vidéo-protection et on continue à développer le nombre de caméras et des caméras mobiles*
- *La police municipale qui continue à s'étoffer afin d'aboutir à une présence en soirée et la nuit*
- *Le plan propreté qui continue à faire l'objet d'un plan de rattrapage*
- *La modernisation du patrimoine sportif : Tribut, le stade de la Licorne etc,etc, etc...*
- *Et au niveau de gouverner la cité autrement, le dynamisme toujours soutenu des F.I.L et la participation des citoyens à tous les ateliers.*

J'en ai terminé M.le Maire.

FINANCES

3.- Débat et rapport d'orientations budgétaires 2019

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat a lieu au Conseil Municipal.

Les Membres du Conseil Municipal ont reçu le document joint en annexe en même temps que la convocation du Conseil Municipal, base du débat qui doit avoir lieu au sein de la séance.

Il est donc donné acte au cours de la présente séance du débat sur les orientations budgétaires.

Avis favorable en date du 16/11/18 de la commission Finances et budget, Administration Générale

M. le Maire :

Merci, M. Lequien, qui souhaite prendre la parole sur le débat d'orientations budgétaires. M. Eymery, vous avez la parole, puis Mme Castelli.

M. Eymery :

Oui, M. le Maire. Avant de prendre la parole, j'ai trois questions à poser à M. l'adjoint aux Finances. Je vous rassure ces questions étaient posées avant la commission des Finances du 16 novembre, mais il n'y a pas eu moyen d'y obtenir réponse, donc maintenant que nous sommes en séance publique, j'espère que nous aurons réponse.

Lorsque vous êtes arrivés en 2014, vous nous avez dit que le patrimoine municipal était je dirai, trop important, que je crois de tête, il y avait une moyenne de 5,3m² par habitant, alors que pour les villes comparables c'était 4m² et vous avez entamé une politique de cession du patrimoine municipal. J'ai donc posé la question pour savoir ces recettes qui ont amené de la trésorerie à la ville, de combien sont-elles depuis 2014 et corrélativement lorsqu'on cède du patrimoine municipal, et bien on n'entretient plus, on n'a plus à l'assurer, à le chauffer, donc il doit y avoir une baisse consécutive des dépenses de fonctionnement.

J'allais poser donc, une 2^{ème} question, c'est qu'on me confirme le nombre d'écoles fermées depuis 2014, parce qu'à partir du moment où il y a des écoles fermées et bien il y a une baisse consécutive des dépenses de fonctionnement, puisqu'à la fois, il n'y a plus de personnel qui est dans ces écoles, de personnel municipal, il n'y a plus d'entretien, d'assurance, de chauffage et j'ai souhaité également qu'on est la lumière sur l'évolution des subventions hors Aduges et CCAS qui sont attribuées aux associations, de nombreuses associations dunkerquoises qui participent du lien social, donc si nous pouvions avoir ces réponses qui je pense qui intéressent un certain nombre de personnes. En fonction de ces réponses cela pourra orienter l'intervention sur le

débat d'orientations budgétaires.
Merci d'avance.

M. le Maire :

Vous en avez terminé avec votre intervention sur le rapport d'orientations budgétaires ?

M. Eymery :

Je pose des questions, M. le Maire.

M. le Maire :

Oui, on y répondra après. Vous avez terminé votre propos ?

M. Eymery :

Attendez M. le Maire, nous sommes dans un débat pour pouvoir se prononcer, le droit à l'information qui est un droit constitutionnel, un droit de base des élus, il y a besoin d'avoir un certain nombre de faits. On ne les trouve pas dans le rapport d'orientations budgétaires c'est pour ça que j'ai posé la question. Combien de millions de recettes exceptionnelles dues à la cession du patrimoine. A combien peut-on chiffrer la baisse des dépenses de fonctionnement liées aux fermetures des écoles ? Qu'elle est, qu'elles sont en nombre de millions, est-ce qu'il y a une évolution des subventions qui sont attribuées aux associations ? Donc, voilà, je pose des questions, en fonction de ces questions qui viendront enrichir le document, je ferai l'intervention sur le débat d'orientations budgétaires.

M. le Maire :

Mais l'essentiel des questions que vous avez posées ont déjà eu réponses, à travers les conseils des comptes administratifs au cours des années précédentes. L'état du patrimoine, par exemple ça existe à chaque fois en annexe au compte administratif, vous en avez déjà eu en communication.

M. Eymery :

Non, pas du tout.

M. le Maire :

Si, c'est en annexe au compte administratif chaque année, mais on ne va pas faire votre travail, vous avez en annexe du compte administratif chaque année, les ventes du patrimoine. Vous nous demandez de faire votre travail, la synthèse, faites votre travail d'opposition normal et il n'y aura pas de difficulté M. Eymery, donc faites votre travail.

M. Eymery :

Donc, vous ne souhaitez pas, c'est très intéressant.

M. le Maire :

Ce n'est pas que je souhaite pas, vous les avez les chiffres, faites votre travail, je ne vais pas faire le calcul à votre place.

M. Eymery :

Vous ne souhaitez donc pas rendre public, vous exprimez publiquement sur ce qui représente la...

M. le Maire :

Elles sont publiques, vous les avez. Il faut en plus que je fasse un tableau Excel et que je vous l'envoie, non mais attendez M. Eymery, j'ai autre chose à faire dans la vie, je dois m'occuper des dunkerquois, plutôt que de votre confort, vous avez ces documents, vous avez ces éléments, vous prenez les comptes administratifs depuis 2014, vous faites votre travail, vous faites un petit tableau Excel, vous regardez, vous prenez la ligne 778 et puis vous avez les éléments. Vous travaillez un petit peu, M. Eymery.

M. Eymery :

On voit donc, que votre souci de la transparence, des deniers publics, ce n'est pas ce qui fait votre force.

M. le Maire :

C'est parfaitement transparent.

M. Eymery :

Je vous ai demandé de la même manière une évolution, que nous ayons votre parole sur l'évolution des subventions aux associations depuis 2014. Là, encore, vous ne souhaitez pas communiquer.

M. le Maire :

Vous les avez les subventions aux associations, vous les avez chaque année. Je ne vais pas faire votre travail non plus, vous avez ces données.

M. Eymery :

Bien, donc vous ne souhaitez pas répondre, je vais donc m'exprimer sur le débat d'orientations budgétaires en fonction d'un certain nombre d'informations et puis, bien si vous voulez me contredire, ou nous contredire, vous publierez les vôtres. Ce qui est intéressant dans le document qui nous a été transmis en page 5, on parle de la croissance économique mondiale qui devrait atteindre 3,8 voire 3,9% pour dire ensuite à la même page 5 que sur 2018 en zone euro ça devrait être 2,1%. Il se trouve que je reviens du Conseil Régional où on avait aussi un débat d'orientations budgétaires et là on nous annonçait 1,9%. Ce qui est intéressant, c'est de constater que quand au niveau mondial il y a une croissance mondiale de 3,8%, en zone euro on est la moitié moins.

Nous y voyons-nous, le résultat des politiques d'austérité de l'Union Européenne et non pas les politiques protectionnistes telles qu'on veut bien nous chanter cette musique. Il y a donc des dépenses en baisse parce qu'on ne va pas s'asséner des chiffres les uns, les autres, vous voulez pas les donner. Il y a bien une baisse du nombre d'habitants à Dunkerque, tout le monde est d'accord là-dessus. Il y a un certain nombre d'écoles fermées ou désaffectées. Nous en avons relevé 4 : entre Jacquard, bâtiment désaffecté en 2015, Macé, Samain et Parc de la Marine.

Puis on va regarder les subventions, effectivement c'est intéressant parce que quand on regarde le compte administratif de 2014, les subventions aux associations hors Aduges, hors CCAS :16 millions 4. Le compte administratif 2017 : 11 millions 6, autant dire que l'ensemble des associations qui participent du lien social ont plutôt été mises au pain sec. Alors, à l'intérieur de celles-là, il y a un certain nombre de subventions dont vous vous êtes ingénié à transférer à la Communauté Urbaine, je crois que c'est Mme Arlabosse qui nous parlait en sport de haut niveau d'un peu près 1 million d'euros. Or, qu'est-ce qu'on constate, un nombre d'habitants en baisse, du patrimoine cédé, moins de fonctionnement, des écoles fermées, moins de dépenses, donc on se dit en fonction de ça, ça devrait aller mieux et ben non, parce que les impôts, les impôts, et là encore source compte administratif, qui étaient de 583€ par habitant en 2014, sont passés à 616. Une augmentation de près de 6%, 6% par habitant. Bon, les dépenses baissent, les impôts augmentent. Peut-être que l'endettement va baisser ? Et bien non, l'encours de la dette en 2014 était de 812€, en 2017, il est de 878€, soit un encours de la dette qui a augmenté de 8%. Donc, vous voyez M. le Maire, qu'il y a je pense de vrais problèmes. En tout cas, il y a une certitude, c'est que l'une des premières de vos promesses municipales n'est pas tenue. Baisse des impôts, « où es-tu ? » comme sœur Anne, nous ne voyons rien venir. Et puis, parallèlement à ces impôts on vous parle que de taxe foncière et d'habitation, il faut savoir que du côté, ce qu'on appelle les indirects, les gens qui vivent ou qui passent à Dunkerque, subissent un certain matraquage, par exemple, les droits de mutation, vous savez ce qu'on paie, quand on achète un bien ou qu'on en vend un, recettes de l'année 2014 : 1 million 660 ; de l'année 2017 : 2 millions 415 000. Alors, c'est sûr, ce n'est pas qui va favoriser l'accès à la propriété des jeunes ménages.

Et puis j'ai posé la question, parce qu'il y a de la vidéo surveillance, un point sur lequel nous sommes d'accord, il fallait mettre des caméras, mais, nous apprenons par la presse que la vidéo verbalisation est mise en place. Ah, oui, nous nous voulions bien des caméras pour protéger la sécurité des biens et des personnes, pas pour matraquer les automobilistes. Alors, j'ai posé la question, ça, j'ai eu cette réponse, la seule réponse que j'ai eue : 254 PV à 135€ depuis août, voilà à quoi servent entre autres les caméras de vidéo-surveillance, recette qui ne va peut-être pas dans votre poche, mais en tout cas qui part de la poche des automobilistes : 342 900€. Voilà quelques chiffres dont je pense qu'il était nécessaire d'éclairer. Des chiffres non contestables et, si vous voulez les contester on regardera, moi je parle qu'avec des documents officiels ou la réponse que vous m'avez donnée, qui montre en tout cas, que votre promesse de baisse des impôts n'est pas tenue et la proposition que nous vous faisons c'est de remettre le taux des taxes foncières et des taxes d'habitation pour les dunkerquois au taux de 2014 et d'entamer une baisse de la fiscalité locale avec toutes les taxes et les services qui coûtent de plus en plus chers. Voilà, la demande que nous vous faisons. Alors, là ce serait une bonne orientation budgétaire, orientation vertueuse dans la bonne direction et qui donnerait du pouvoir d'achat aux dunkerquois qui en ont bien besoin.

M. le Maire :

Mme Castelli, vous avez la parole.

Mme Castelli :

Monsieur le Maire, Chers Collègues

Le débat sur les orientations budgétaires s'inscrit cette année encore dans un contexte d'incertitude face au changement de paradigme imposé par l'Etat à l'origine d'un climat de crispations et d'incompréhensions entre le gouvernement et les maires.

Dans l'actualité, nous voyons le Président Macron, qui finalement décide de ne pas venir au congrès des Maires de France, mais organise une réception sous les dorures de l'Elysée... Nous voyons aussi des maires qui jettent l'éponge et rendent leur écharpe. Au point que dans de nombreuses villes, il n'y aura peut-être même pas de candidats aux prochaines élections municipales. Pourquoi cette colère chez les élus ? Diverses associations

d'élus tirent le signal d'alarme, interpellent le gouvernement, font des propositions.

Alors sur :

- *Les dotations : le gouvernement affirme qu'elles sont restées stables, mais dans une enveloppe figée et qui ne tient pas compte de l'inflation, il y a des gagnants et des perdants, on fait partie des perdants. Exigeons que dans la loi de finances 2019, le gel soit levé pour permettre aux collectivités de pouvoir mieux prendre en compte les attentes des habitants.*
- *Concernant les emplois aidés : la décision gouvernementale est lourde de conséquences pour les communes et les associations. C'est de fait un nouveau transfert vers les collectivités qui sont obligées de compenser ce désengagement. On le voit, avec la mise en place des PEC (parcours-emploi-compétence) qui sont moins subventionnés que n'étaient les contrats aidés.*
- *Les décisions au niveau de l'éducation nationale : les dédoublements des classes de CP et CE en REP, c'est bien, mais il est inadmissible que cela se fasse sur le dos des autres écoles. La scolarité obligatoire à 3 ans est une avancée aussi. Mais la loi Debré va-t-elle évoluer ou alors les municipalités devront-elles aussi participer aux frais de scolarité des enfants de leur commune dans les écoles maternelles privées sous contrat ? N'y a-t-il pas un risque alors de voir reculer la scolarisation des deux ans qui est pourtant souhaitable et bénéfique dans certains quartiers ? Par ailleurs, le retour à la semaine de 4 jours impacte aussi les finances des communes et ça apparaît dans ce rapport.*
- *Concernant la dette : c'est l'argument pour justifier le tour de vis sur les diverses dotations. Pourtant, les collectivités ont déjà contribué au désendettement de la France à hauteur de 50 milliards d'euros ! on peut faire autrement, c'est un choix politique. Par exemple, récupérer l'évasion fiscale qui nous coûte au moins 80 milliards d'euros chaque année.*
- *Sur la taxe d'habitation : sa disparition à terme remet en cause l'autonomie financière des communes. Oui, il fallait réformer la taxe d'habitation, très injuste pour les habitants dans son calcul, mais avec cette mesure se sont les inégalités entre les communes qui sont gravées dans le marbre.*

Pour ce qui concerne notre ville, j'ai lu avec attention le rapport sur les orientations budgétaires, et je remercie les services pour la qualité du document qui, finalement s'inscrit dans le contexte que je décrivais à l'instant. L'année dernière, lors du DOB pour 2018, j'émettais de vives critiques et inquiétudes sur la contractualisation dénonçant un tour de passe-passe. Et, en effet, dans le cadre de la contractualisation et aussi du fait de décisions gouvernementales évoquées précédemment, la ville de Dunkerque va encore devoir faire face à une perte de ressources dont :

- *La baisse de la dotation*
- *La perte de recettes suite au retour à la semaine de 4 jours, non compensées entièrement par la baisse des dépenses ou la suppression des contrats aidés, remplacés par des dispositifs moins subventionnés.*

Dans le rapport, il apparaît aussi que les incertitudes pèsent sur les agents qui ont pour certains, des difficultés à anticiper les modifications sur les conditions de départ en retraite. On nous annonce que 29 agents partiront en retraite en 2019 et possiblement 23 autres départs sont envisagés. Face à ces sorties, seuls 17 ETP seront recrutés. C'est-à-dire que les effectifs vont encore baisser, alors que la colère s'exprime partout en France. Au-delà de la question de la hausse des taxes, il s'agit bien du sentiment d'abandon par l'Etat et indirectement par les collectivités que révèlent toutes les dernières manifestations, y compris à Dunkerque. Alors, soyons attentifs au maintien d'un bon niveau de service public de proximité.

Concernant la dette, elle apparaît tout à fait raisonnable au regard du plafond de référence. Cela permet de poursuivre l'investissement, c'est une bonne chose pour la collectivité, et pour les entreprises, notamment le BTP, et en plus pour 2019 on fait disparaître du budget communal 3,8 millions d'euros d'encours de la dette juste par le transfert du Kursaal à la CUD.

Au-delà de cela, vous restez optimiste quant à la réalisation du plan d'actions municipales. Rendez-vous le mois prochain pour la concrétisation dans le budget prévisionnel.

Merci.

M. le Maire :

Merci, tous les orateurs ont pris la parole ? M. Lequien vous voulez ajouter quelques points.

M. Lequien :

Oui, je remercie tout d'abord Mme Castelli de partager la présentation et merci d'avoir un œil optimiste pour le budget primitif. Concernant l'intervention du Front National.....

M. Eymery : *Les élus du Défi Dunkerquois.*

M. Lequien :

Oui, c'est qu'avec vous, c'est compliqué, parce qu'une fois c'est Front National, une fois c'est Mouvement National de Bruno Mégret, et ensuite c'est re-Front National, après c'est Rassemblement Bleu

Marine, Front National, maintenant c'est très compliqué de vous suivre. Mais enfin, il existe une chose qui me venez à l'esprit tout à l'heure quand j'entendais l'intervention du représentant de l'opposition. On appelle cela « le comique de répétition » et ça m'a fait penser à une humoriste qui est toujours habillée en rouge « on ne nous dit pas tout » c'est exactement ce que la petite musique que cherche à faire passer M. Eymery en essayant de faire croire que nous cachons. Comme vous l'avez bien dit M. le Maire tout est fait de manière transparente. Que je sache, tout ce qui est effectué dans le cadre du budget passe systématiquement en Conseil Municipal, passe systématiquement en commission « ad hoc », donc à partir du moment effectivement où on a des caprices de « diva », c'est-à-dire qu'il faut à tout prix vous donner tous cuits les éléments que vous n'êtes plus capable de chercher, parce que manifestement vous avez longtemps fait croire que vous vous y connaissiez en lecture budgétaire et que finalement le vernis est en train de craquer, surtout d'autant plus quand je vois le fouillis dans lequel vous intervenez. Vous mélangez aussi bien des droits de mutation qui augmentent, forcément, ils augmentent le territoire dunkerquois a retrouvé du dynamisme au niveau immobilier. Vous mélangez tout. Vous allez chercher la baisse des habitants avec la hausse de la fiscalité. Vous oubliez encore une fois, mais ça vous a été dit 4,5 fois, effectivement la taxe foncière a augmenté en volume parce que nous avons maintenant le Port Autonome de Dunkerque qui verse la taxe foncière qui ne faisait pas avant et nous avons des nouveaux quartiers, des nouvelles habitations. Vous mélangez tout, vous essayez de faire croire que nous continuons à pressurer les dunkerquois, ce qui est faux et surtout j'ai peur, j'ai vraiment peur de ce que vous pourriez faire en terme de gestion quand on écoute la démagogie dont vous faites part avec la baisse des impôts etc, etc, etc... Franchement les dunkerquois méritent mieux que vos approximations, mieux que vos mensonges. Sincèrement, ce n'est pas rendre service aux dunkerquois vos interventions. Merci M. le Maire.

M.le Maire :

Et bien, allez-y, M. Eymery, vous avez la parole.

M.Eymery :

Vous savez, M. le Maire, on dit souvent quand on n'arrive pas à critiquer le raisonnement, on critique le raisonneur. Je crois que c'est ce que vient de faire M. l'adjoint aux finances. Finalement, dans son propos, je m'étonne, M. le Maire que vous ne l'avez pas repris. A quoi cela sert de dire à quelqu'un qui ne partage pas ses opinions qu'il est mauvais, qu'il est le mensonge, qu'il est dans la démagogie. Nous avons des opinions différentes soit, soyez respectueux des opinions des autres. J'ai tenu tout mon propos sans à aucun moment, sans à aucun moment, vous mettre en cause personnellement. D'ailleurs, d'une manière générale, il n'y a jamais de notre part d'attaque « ad hominem ». Voyez, je dirais que la manière dont vous vous êtes comporté est quand même assez révélatrice. Mais, c'est quelque chose de bien si ça peut ouvrir les yeux au moins de ceux qui écoutent aujourd'hui.

M. le Maire :

Bien, jamais d'attaque «ad hominem », ce n'est pas mon souvenir. Puisque vous me tendez une perche, vous me tendez une perche M. Eymery, vous évoquez : matraquage fiscal, hausse des impôts locaux, nécessité de revenir au taux de la taxe foncière et de la taxe d'habitation 2014 ou 2013. Alors, je posais la question à Jacques-Olivier Simon, s'il avait le power point qu'on avait fait, alors on va reprendre les points que vous évoquez, et on va clarifier aussi les choses sur la fiscalité locale et le pouvoir d'achat.

Alors, d'abord vous évoquez les taux, taxe d'habitation et taxe foncière : « Il faut les remettre au niveau de 2013 ou 2014 », et bien ça tombe bien, ils sont aux taux de 2013 et 2014. Non seulement, ils sont aux taux, mais ils n'ont pas bougé en 2014-2015-2016-2017-2018-2019, telle que la prévision est prévue, ni le taux de taxe foncière ni le taux de taxe d'habitation a bougé. Donc, c'est très bien. Regardez on a exaucé votre vœu !. C'est formidable. Rappeler aussi que les taux de taxe d'habitation et taxe foncière suite à l'association des communes en 2011, bien entendu, sont constants, en moyenne sur l'agglomération et je rappelle le processus de convergence qui est en cours et qui a été voté par le conseil municipal 2011. Donc, ça c'est la convergence des taux de taxe d'habitation et puis on a juste derrière la convergence des taux de taxe foncière. Donc, quand les dunkerquois lisent leur feuille d'imposition fiscale, ils peuvent voir bien entendu, les produits de cette convergence. Alors, ça peut être intéressant aussi d'examiner le différentiel justement de taux de taxe d'habitation et taxe foncière avec les autres communes de même taille. Finalement est-ce qu'on est en train de s'écarter de la moyenne ou est-ce qu'on est dans un processus de convergence avec la stabilité des taux. Alors, on peut regarder la diapositive suivante et constater que le différentiel de taux de taxe d'habitation et taxe foncière entre Dunkerque et les villes de même taille, et en plus j'ai pris 50 000/100 00 habitants, vous savez que les grandes villes ont augmenté encore davantage les impôts au cours de ces dernières années. Donc, j'ai pris le graphique qui était le plus défavorable, j'ai envie de dire à Dunkerque et vous voyez que ce processus de convergence des taux aujourd'hui est en cours. Alors, vous dites toujours « oui ok, les taux n'ont pas bougé, mais le produit fiscal augmente », le produit fiscal augmente, je reprends votre argument, et bien on va regarder le produit fiscal. Alors, on regarde le produit fiscal de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, et il faut introduire 2 choses que vous avez complètement oublié, mais c'est classique chez vous, vous aimez bien ça. Bien entendu, tenir compte de l'inflation, parce qu'on regarde, un produit fiscal, il faut le faire net de l'inflation et puis il faut retirer bien entendu, les baisses ciblées de la fiscalité que nous avons mises en œuvre, parce que oui nous avons engagé un certain nombre de baisses de la fiscalité.

Alors, il y a eu la charte des terrasses qui est intégré dans le produit fiscal de manière négative, mais il y a aussi Reflex'Acquisition qui a été porté par la Communauté Urbaine et donc du produit de la taxe foncière à la ville, il faut retirer le montant que vous avez dans le budget communautaire affecté au dispositif Reflex'Acquisition ciblé bien entendu sur les dunkerquois et quand on fait le produit de la taxe d'habitation en euros constants c'est-à-dire net de l'inflation, quand on fait le produit de taxe foncière et qu'on retire le dispositif Reflex'Acquisition qui donne, je vous le rappelle pendant 2 ans aux primo-accédants 80% de taxe foncière supprimée, et bien on s'aperçoit que le produit fiscal de la taxe foncière n'a pas bougé depuis 2013, et que le produit fiscal de la taxe d'habitation n'a pas bougé depuis 2013. Ça veut dire que la croissance naturelle de la fiscalité locale a été rendue aux dunkerquois en matière de pouvoir d'achat grâce au dispositif de baisse fiscale ciblée en l'occurrence Reflex'Acquisition, la charte terrasse et ce qu'on a dit tout à l'heure, l'abattement pour les personnes en situation de handicap. Donc, ce que vous dites est faux, et vous avez un graphique pour vous le prouver. Donc, ça c'est le produit fiscal, les dunkerquois ont eu à rendre le produit des fruits de la croissance, donc un gain de pouvoir d'achat.

Alors, pour autant, on peut mettre la diapositive suivante, il est vrai que les recettes de la ville de Dunkerque ont connu une forte baisse. On n'a pas répondu effectivement avec une hausse du produit fiscal, puisqu'il est stable comme vous avez pu le constater. Mais, évidemment on a eu une très forte baisse des dotations de l'Etat. Alors, puisqu'on a pas augmenté le produit fiscal et qu'on a, au contraire rendu grâce à des baisses fiscales ciblées le pouvoir d'achat liée à la croissance aux dunkerquois, et bien on a compensé comment cette baisse des dotations de l'Etat, évidemment par des efforts importants de gestion en gardant d'ailleurs à chaque fois un bon niveau de service, des exemples : une forte baisse des indemnités des élus, regardez ce que vous raconte, à chaque fois depuis 2015, vous nous dites que les indemnités des élus augmentent. Regardez, comme c'est faux, regardez le discours Eymery pris la main dans le sac ! Voilà, vous voyez cette baisse qui est substantielle en euros 2015, vous avez à peu près plus de 400/450 000€ de baisse d'indemnité, rien que sur l'indemnité des élus, les premiers à faire un effort. On peut continuer, un autre exemple sur la façon dont on a réussi à éponger ces baisses de dotations de l'Etat, vous avez là, la baisse des moyens des services voilà l'effort qui a été fait par la collectivité en la matière. C'est grâce à des efforts de gestion, qu'on a réussi à amortir finalement le choc des baisses de dotation de l'Etat et nous n'avons pas demandé 1€ de plus aux dunkerquois. Ça c'est très important et ça c'est exact. On peut continuer parce qu'il y a aussi eu au-delà de la fiscalité des gains de pouvoir d'achat pour la population.

On va commencer par le bus gratuit parce qu'il est très intéressant, j'ai pris quelques cas de figure :

- *Cas de figure n°1 : une personne seule qui gagne 1500€ par mois aujourd'hui et qui voyageait en bus, elle a gagné l'abonnement et l'abonnement c'est combien par rapport à 2015, au moment où le bus était payant même le week-end ?, c'était 342€/par an qui viennent d'être rendus à la population, et ça c'est un gain de pouvoir d'achat, au-delà de la fiscalité, c'est très concret, ça touche y compris les personnes modestes.*
- *Un autre exemple, une personne qui faisait le trajet, alors on a pris Dunkerque/Leffrinckoucke comme ça, cela faisait 12km ; vit à Dunkerque travaille à Leffrinckoucke, aller-retour pour son travail, et qui prend le bus désormais, bien si on fait juste le coût de l'essence avec une moyenne très vite fait : 364€/an, d'ailleurs ça peut tenter tous ceux qui se déplacent à l'intérieur de l'agglomération de laisser leur voiture au garage parce que là on considère que la voiture n'est pas vendue. On considère qu'on garde la voiture mais juste on fait le choix d'aller au travail en bus : 364€ de gain d'essence par an. Au moment où on parle de pouvoir d'achat lié à la mobilité, ça c'est concret, vous l'évoquez pas M. Eymery le gain de pouvoir d'achat et pourtant c'est le bus gratuit qui l'apporte et ça vous pouvez ajouter le gain sur l'amortissement de la voiture et l'entretien du véhicule, puisque la voiture fait moins de kilomètres.*
- *Allez 3^{ème} cas de figure le plus favorable et j'ai rencontré récemment des concessionnaires automobiles qui disaient que c'était une réalité dans le dunkerquois, des couples ont fait le choix de se passer de la 2^{ème} voiture et l'ont vendue, et là c'est carrément le jackpot puisque c'est, ça c'est une statistique qui vient du niveau national, c'est à peu près 6063€ par an que représente le coût d'une voiture aujourd'hui. Bien les couples qui ont fait ce choix aujourd'hui grâce au bus gratuit, de vendre leur deuxième voiture, ils ont des gains de pouvoir d'achat qui sont substantiels et ça grâce aux politiques publiques municipales et communautaires.*

On peut continuer, on peut mettre la diapositive suivante, il y a énormément de dispositifs qui ont été mis en place par la ville ou par la communauté urbaine et qui redonnent du pouvoir d'achat aux dunkerquois : l'augmentation de Reflex'Energie, la création de Reflex'Adaptation, le chèque senior. J'ai mis le nombre de bénéficiaires dunkerquois, c'est-à-dire sur la commune de Dunkerque 1347 déjà bénéficiaires de ces chèques seniors depuis la création du dispositif.

J'aurai pu parler de la gratuité du stationnement en centre-ville qui s'est largement étendu, le dispositif louer pour l'emploi, un certain nombre de personnes bénéficient effectivement de rabais sur la location et puis de multiples initiatives qui permettent de gagner également du pouvoir d'achat.

Bilan, et c'est la conclusion à laquelle je voulais arriver, c'est en matière de politique fiscal et de pouvoir d'achat : la ville a stabilisé ses taux de taxe d'habitation et de taxe foncière et a mis en place des baisses fiscales ciblées. Donc, non seulement on n'a pas besoin de revenir en 2013 et 2014, puisqu'on y est déjà, mais en plus, oui nous avons tenu notre engagement et nous avons fait des baisses ciblées en matière de fiscalité. Globalement, les produits de la fiscalité sont restés stables, contrairement à ce que dit M. Eymery, à chaque fois et les abattements ciblés ont permis de restituer aux dunkerquois le surplus lié à la croissance.

La très forte baisse des dotations de l'Etat a été compensée par des efforts de gestion à la ville et à la communauté urbaine de dunkerque, tout en maintenant un haut niveau de service et puis au-delà de la fiscalité parce que le pouvoir d'achat ce n'est pas que de la fiscalité, et bien les politiques publiques locales ont redonné du pouvoir d'achat aux dunkerquois et je pense que c'est ça qu'il faut retenir et je voulais vous répondre comme ça très clairement y compris sur le fond.

Maintenant, il y a quelque chose qui m'a choqué dans votre discours en plus M. Eymery, c'est la façon dont vous défendez les délinquants et ça je ne peux pas l'accepter, ça je peux pas l'accepter. Très sincèrement et parce que ça me touche ce que vous avez dit, il ne faudrait pas verbaliser les grands excès de vitesse par exemple. Ecoutez ne venez plus jamais me dire que vous êtes désolé quand ça roule trop vite rue du Pont Neuf ou qu'un enfant se fera renversé comme c'était le cas de la petite Floriane, ne venez plus dire à quel point vous êtes touché par ça, parce que vous êtes en train de défendre les délinquants en étant contre la verbalisation, ça c'est absolument inacceptable. Ne venez plus, M. Nave vous êtes le premier à vous plaindre de la rue de la République et de la vitesse, vous êtes contre la verbalisation des excès de vitesse et ça je ne peux pas l'accepter. Je ne peux pas l'accepter, vous défendez les délinquants, jamais ici on défendra les délinquants.

Sur ce je vous propose de passer aux délibérations 4, 5 et 6 : M. Lequien vous avez la parole.

4.- Etat complémentaire des subventions

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Il vous est proposé d'attribuer des subventions complémentaires à divers bénéficiaires figurant dans l'état ci-joint.

Avis favorable en date du 16/11/18 de la commission Finances et budget, Administration Générale

Ne prennent pas part au vote pour l'attribution d'une subvention au **Château Coquelle** : Michel Tomasek, Jean-François Montagne, Stéphanie Peeren, à **l'association Maison de l'Environnement** : Jean-François Montagne, Diana Dequidt, à **l'Office de Tourisme** : Jean-Yves Frémont, Bernard Montet, Davy Lemaire, Marjorie Eloy, Séverine Wicke.

Liste Défi Dunkerquois :

- 4 abstentions pour l'attribution d'une subvention à l'association Maison de l'Environnement

Adopté

5.- Admissions en non-valeur

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Après avoir pris connaissance des motifs d'irrécouvrabilité évoqués par Monsieur le Receveur Percepteur Municipal en vue des admissions en non-valeur des créances,

Considérant que ces créances ne paraissent pas susceptibles de recouvrement,

Le Conseil Municipal propose de mettre en non-valeur les sommes désignées dans l'état annexé à la présente délibération,

Avis favorable en date du 16/11/18 de la commission Finances et budget, Administration Générale

4 abstentions liste Défi Dunkerquois

Adopté

6.- Garanties d'emprunts accordées au Cottage Social des Flandres - Réaménagement de 8 prêts

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Pour permettre au secteur logement social de poursuivre son développement, les pouvoirs publics, par l'intermédiaire de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et consignations), ont mis en place un programme permettant aux bailleurs sociaux, en l'occurrence le Cottage Social des Flandres, de procéder à l'étalement de la dette sous certaines conditions, favorisant leur solidité financière et le respect des échéances.

Cela concerne 8 prêts initialement garantis par la Commune de Dunkerque.

Pour ces 8 prêts, le réaménagement consiste à l'allongement de leur durée d'amortissement de 10 ans, ainsi qu'à différentes modifications financières qui figurent dans l'Annexe « **Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations** »

Article 1 :

La commune de Dunkerque réitère sa garantie pour le remboursement des prêts réaménagés référencés en annexe « **Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations** » selon les conditions définies à l'article 3, contractés par le Cottage Social des Flandres auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, à hauteur de la quotité indiquée dans l'annexe précitée, jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

En conséquence, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas de toutes sommes devenues exigibles (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés, la commune de Dunkerque s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignation.

Article 2 :

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'à complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se sera pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Les nouvelles caractéristiques financières des lignes de prêts réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « **Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations** » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les Lignes des Prêts Réaménagées à taux révisables indexés sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué aux dites Lignes des Prêts Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques modifiées s'appliquent à chaque ligne des prêts Réaménagées référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0.75%.

Article 4 :

Le Conseil Municipal s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir adopter ces dispositions.

Avis favorable en date du 16/11/18 de la commission Finances et budget, Administration Générale

4 abstentions liste Défi Dunkerquois

Adopté

M. le Maire :

Merci, qui souhaite intervenir sur les délibérations 4-5 et 6 ? personne ?

Délibération n°4

- Contre ?
- Abstention ?

Vote en division Liste Défi Dunkerquois

Délibération n°5

- Contre ?
- Abstention : Liste Défi Dunkerquois

Délibération n°6

- Contre ?
- Abstention : Liste Défi Dunkerquois

Je vous remercie

M. Simon, vous avez les délibérations 7 à 9.

ACTION FONCIÈRE

7.- Dunkerque - Site Lamartine - désaffectation et déclassement du domaine public.

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Adjoint au Maire

La ville a acquis le site de l'ancien collège Lamartine auprès de la Communauté Urbaine de Dunkerque, conformément à la délibération adoptée par le conseil municipal du 22 mai 2018, dans le cadre du plan de valorisation du patrimoine.

Ce bien, situé 49 Place du Général de Gaulle, cadastré XT 322 et 324, pour des surfaces au sol et selon cadastre respectivement de 979m² et 29m², est libre d'occupation.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- constater que le bien sus-désigné n'est plus affecté au public ou à un service public ;
- décider son déclassement du domaine public ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint(e) à signer tout document afférent aux présentes.

Avis favorable en date du 05/11/18 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

Adopté à l'unanimité

8.- Dunkerque - ancienne bibliothèque Benjamin Morel - désaffectation et déclassement

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Adjoint au Maire

Par délibération en date du 23 novembre 2017, le conseil municipal a autorisé la cession de l'ancienne bibliothèque Benjamin Morel, ainsi que de la colonne de logements attenante, au profit de la SAS RMV ou de son substitué.

L'acquéreur a souhaité que la vente ait lieu en deux temps, afin de prendre en compte les délais de libération des lieux.

Aussi, le conseil municipal a décidé le 22 mai 2018 :

- la vente de la colonne de logement (réalisée le 10 juillet 2018)
 - la vente du site de l'ancienne bibliothèque Benjamin Morel,
- Sous conditions suspensives, notamment la désaffectation et le déclassement du domaine public.

Pour mémoire, le projet de l'acquéreur est :

-bibliothèque Benjamin Morel : réalisation de 10 logements : 3 T2 (40, 40 et 55m²) ; 5 T4 (70, 80, 100 et 150m²) et 2 T5 (120 et 150m²) – avec création de 3 terrasses au 2^{ème} étage

- colonne de logements : réalisation de 5 logements (un par étage) et création de 3 parkings en sus du garage existant.

L'acquéreur se réserverait la possibilité de créer, sur un niveau voire un niveau et demi, des surfaces à usage de bureaux dans le bâtiment bibliothèque, avant dépôt définitif du permis de construire.

Le site de l'ancienne bibliothèque, rue Benjamin Morel, bâti et non bâti, cadastré XN278 pour une superficie de 665m², est libéré au plus tard le 20 novembre 2018.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- constater sa désaffectation, celui-ci n'étant plus affecté au public ou à un service public ;
- décider le déclassement dudit site du domaine public ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint(e) à signer tout document afférent à ces désaffectation et déclassement, et qui en sont la conséquence.

Avis favorable en date du 05/11/18 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

Adopté à l'unanimité

9.- Petite-Synthe- 18 Place Louis XIV - désaffectation et déclassement du domaine public.

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Adjoint au Maire

La ville est propriétaire d'un bien sis à Dunkerque Petite-Synthe, 18 Place Louis XIV, cadastré 460AN142, d'une superficie au sol et selon cadastre de 199m².

Il était occupé auparavant par un commissariat de police.

Ce bien est désormais libre d'occupation.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- constater que ledit immeuble bâti et non bâti n'est plus affecté au public ou à un service public ;
- décider le déclassement dudit bien du domaine public ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint(e) au Maire à signer tout document afférent à ces désaffectation et déclassement.

Avis favorable en date du 05/11/18 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Des interventions sur ces délibérations 7 à 9 ?

Délibérations n°7,8 et 9

- *Qui est contre ?*
- *Qui s'abstient ?*

Tout le monde est pour, je vous remercie.

M. Pannequin vous avez la délibération n°10.

M. Pannequin :

Merci M. le Maire. Donc, il s'agit du contrat enfance-jeunesse. C'est un contrat qui relie la ville de Dunkerque et les communes associées à la CAF. Ce qui permet à la ville d'obtenir des subventions de la part de la CAF pour les actions relatives à la petite-enfance, à l'enfance, à la jeunesse. Le précédent contrat se terminait le 31 septembre 2017, donc il y a un nouveau contrat qui est mis en place pour la période 2018/2021. Ce nouveau contrat reprend essentiellement les actions qui étaient déjà présentes dans l'ancien contrat en actualisant les données. Par exemple, on évoque les transferts de lieux d'accueil enfants-parents, la fusion de certains de ces lieux, la réservation de places de crèches, la Communauté urbaine a droit à un certain nombre de places de crèches, on revoit la répartition de ces places de crèches. Sinon oui, on dénonce la convention qui liait la ville de Dunkerque à l'Hôpital Maritime de Zuydcoote. L'Hôpital Maritime de Zuydcoote proposait un certain nombre de places en crèche pour la ville de Dunkerque et vu l'augmentation des tarifs qu'il demandait à la

ville de Dunkerque, on a donc dénoncé cette convention. Il y a aussi parmi les points donc à nouveau dans ce contrat enfance-jeunesse les ASEM qui jusqu'à présent assuraient l'accueil péri-scolaire le matin dans les écoles maternelles, avec le nouveau statut elles n'ont plus cette tâche. Cette tâche est confiée aux animateurs de la ville. Ceci est également mentionné dans ce nouveau contrat enfance-jeunesse.

ACTION PETITE ENFANCE

10.- Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021

Rapporteur : Monsieur Yves PANNEQUIN, Adjoint au Maire

Le plan d'action 2018/2021 est le suivant :

1 – Les partenaires s'engagent à maintenir l'offre de service existante en matière d'accueil des tous petits, de l'enfance, et des jeunes et d'augmenter le nombre de places en accueil collectif afin de répondre aux besoins de garde des familles dunkerquoises à savoir :

Pour l'Association ADUGES :

* Actions concernant les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) :

- Transfert du LAEP Basse Ville à la maison de quartier Soubise et développement de ce service sur le secteur.

- Fusion des LAEP :
- Pasteur et Pont Loby
- Méridien, Rosendaël et Tente Verte
- Glacis et Timonerie

* Accueil de loisirs : l'Aduges connaissant depuis quelques mois une baisse de la fréquentation des enfants sur la tranche d'âge 6/17 ans dans les accueils de loisirs, une contractualisation à la baisse du nombre d'heures à réaliser, par enfant, dans les différents ASLH a été négociée avec la Caisse d'Allocations Familiales. En effet, ce nombre d'heures détermine, le montant des subventions.

*Réservation de places de crèches : la communauté Urbaine de Dunkerque en tant qu'employeur a contractualisé avec la CAF la réservation pour ses salariés de 14 places, réparties au sein des multi accueils et de la crèche familiale de l'Aduges. Afin d'adapter l'offre à la demande, une nouvelle répartition des places conventionnées entre la CUD et l'Aduges a été proposée par l'association :

- Multi Accueil Soubise les Touts Petits : 9 places
- Multi Accueil du Grand Large : 1 place
- Multi Accueil de la Tente Verte : 1 place
- Multi Accueil du Banc Vert : 1 place
- Crèche Familiale : 2 places

Pour la commune de Dunkerque :

*La ville a, en juin 2017, dénoncé la convention la liant à l'Hôpital maritime de Zuydcoote, mettant fin à la réservation de berceaux qu'elle détenait depuis quelques années en son sein.

Les places d'accueil pour les familles qui disposaient d'un contrat jusqu'en 2018 ou 2019 ont continué à être financées jusqu'à l'échéance du contrat et les familles en attente de place ont été dirigées vers l'Aduges. A ce jour, une seule famille est encore en contractualisation pour une place avec la structure jusqu'en mars 2019, date à laquelle la ville mettra donc fin définitivement au conventionnement avec la crèche de Zuydcoote.

* Suite aux résultats de la votation des parents sur la nouvelle organisation scolaire à la rentrée 2018 les enfants retournent à l'école 4 jours par semaine depuis septembre. Cette nouvelle organisation a engendré des changements dans les horaires de travail des différents corps de métiers de la direction de l'enfance et des modifications de labélisation des structures de loisirs.

C'est ainsi que les accueils périscolaires du matin en maternelle encadrés désormais par des animateurs diplômés et non plus des ATSEM feront l'objet d'une déclaration à la DDCS qui générera des subventions pour la ville de Dunkerque dans le cadre de la prestation de service ordinaire.

Les accueils de loisirs Peggy /Jaurès, Neptune, Trystram et Kléber prennent parallèlement l'appellation d'accueil extrascolaire à la journée le mercredi.

* Dans le cadre de la mise en place du plan mercredi, le poste de coordinateur des temps d'accueil périscolaire, évolue en poste de coordinateur du plan mercredi : (mise en place du plan, coordination, suivi et bilan).

Pour la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer :

* Perspective de transformation de la Halte-garderie Marcel Broutin en multi accueil.

* Allongement du temps de travail du poste de coordinateur enfance de 0,2 à 0,5 ETP.

* Dans le cadre de la mise en place du plan mercredi, transformation du poste à 0,5 ETP du coordinateur des TAP en poste coordinateur jeunesse. Cette transformation fait suite à la ré- organisation de la semaine scolaire à Saint-Pol-Sur-Mer dont les écoliers retournent à l'école 4 jours par semaine suite aux résultats de la votation des parents. La Ville organisera parallèlement à la demande des familles un accueil extrascolaire le mercredi matin de 7h30 à 12h30 à l'école Vancauwenbergh.

* Développement des accueils de loisirs le mercredi et les petites vacances pour la commune et l'association Villenvie.

Pour la commune associée de Fort Mardyck :

* Création du multi accueil « les P'tits Mousses »

* Création d'un poste de coordinateur petite enfance à partir du 1^{er} Janvier 2019.

2 – Les partenaires s'engagent à diversifier les vecteurs de communication et d'information en direction des parents et des jeunes pour mieux les informer, mais aussi pour mieux les intégrer et ce, dès le démarrage dans la mise en place des projets éducatifs.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- Valider le plan d'action 2018/2021

Avis favorable en date du 08/11/18 de la commission Education jeunesse et sport

4 abstentions liste Défi Dunkerquois

Adopté

M. le Maire :

Merci M. Pannequin. Des interventions sur la 10 ? M. Nave allez-y.

M. Nave :

Oui, Merci M. le Maire. Très rapidement une question tout d'abord, est-ce que vous prenez les élus de la majorité municipale pour des « élus godillots » ou est-ce que vous avez aussi peu de respect pour eux que vous nous présentez aujourd'hui une délibération qui va s'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2018 c'est-à-dire qu'on va voter au mois de novembre une délibération qui s'applique déjà dans les faits puisqu'elle prend effet au 1^{er} janvier 2018. C'est une curieuse façon de fonctionner.

La deuxième chose, c'est vous dire une réserve sur la partie St Poloise puisqu'on a des remontées de parents et de bénévoles de structures RAM et halte garderies qui nous font part d'une transformation, d'une modification qui semble poser problèmes et avec un dialogue rompu avec la municipalité et qui ne semble pas satisfaire en tout cas les bénévoles, et ne pas satisfaire les parents, et répondre aux attentes. Donc, sur cette délibération, nous nous abstenons pour cette réserve ce qui n'empêche pas une approbation sur les autres structures.

M. le Maire :

D'autres interventions ? M. Pannequin vous voulez dire un mot ?

M. Pannequin :

Non, simplement sur le fait qu'on évoque ce contrat enfance-jeunesse en novembre, alors qu'il démarre pour janvier. Alors, c'est quelque chose qui se passe assez souvent dans ce genre de dispositif et je pourrai être tenté de dire M. Nave, qu'il vaut mieux tard que jamais. Voilà.

M. le Maire :

Alors, délibération n°10

- *Qui est contre ?*
- *Qui s'abstient ? Liste Défi Dunkerquois*
- *Tous les autres sont pour ?*

Je vous remercie. M. Montet vous avez la délibération n°11

M. Montet :

Merci M. le Maire. Le code du travail réformé par les lois Macron a fait passer de 5 à 12, la possibilité pour le maire de déroger au repos dominical des salariés dans les commerces de détail, dérogation qui doit faire l'objet d'une délibération spécifique et que je vous présente tous les ans au mois de novembre. Petit rappel, le territoire de Dunkerque depuis quelques années et de St Pol sur Mer plus récemment ayant été classé en zone d'influence touristique au sens du code du travail, les commerces non alimentaires peuvent employer du personnel le dimanche sans autorisation spécifique. Pour notre commune, les dérogations du maire concernent donc uniquement les commerces proposant à la vente des denrées alimentaires. Les principaux commerces alimentaires ont été interrogés sur leur souhait et la synthèse nous amène à proposer les dimanches suivants pour 2019 :

- *Les 13 et 20 janvier qui correspondent aux soldes d'hiver*
- *Les 30 juin et 7 juillet, les soldes d'été*
- *Et les 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre les fêtes de fin d'année*

Voilà M. le Maire.

ECONOMIE TOURISME

11.- Dérogation du maire au repos dominical dans les commerces alimentaires pour l'année 2019

Rapporteur : Monsieur Bernard MONTET, Adjoint au Maire

Conformément à l'article L3132-26 du code du travail, le maire peut déroger au repos dominical dans les commerces en détail à raison de 12 dimanches par an au maximum.

Les territoires de Dunkerque et Saint Pol sur Mer étant classés en zone d'affluence touristique au sens de l'article L3132- 25 du code du travail, la dérogation du maire concerne uniquement les commerces proposant à la vente des denrées alimentaires.

Cette dérogation est soumise pour avis à l'assemblée délibérante.

Pour 2019, il est proposé d'autoriser les ouvertures des 9 dimanches ci-après :

- 13 et 20 janvier,
- 30 juin et 7 juillet,
- 1er,8,15,22 et 29 décembre.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- Accepter ces dispositions,
- Autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre de ces dispositions.

Avis favorable en date du 16/11/18 de la commission Economie, tourisme, commerce, animation, sécurité

- 4 votes contre liste Défi Dunkerquois

- 1 abstention Delphine Castelli

Adopté

M. le Maire :

Merci. Des interventions sur la délibération n°11 ?

- *Qui est contre ? Liste Défi Dunkerquois*
- *Qui s'abstient ? Delphine Castelli*
- *Tous les autres sont pour ?*

Je vous remercie. M. Duquennoy pour la délibération 12.

M. Duquennoy :

Nous avons maintenant à organiser annuellement le recensement de la population à Dunkerque, ça fait à peu près 33 000 logements et habituellement, les agents recenseurs faisaient autour de 240 logements. Ce sont des étudiants si vous vous souvenez, nous avons souhaité qu'ils puissent faire ces recensements dans le cadre des parcours de réussite et bien le problème, c'est qu'en fait à hauteur de 240 logements à recenser, c'était trop chronophage pour les étudiants, et donc nous avons souhaité proposer, en fait 2 paquets de logements à recenser. Les plus de 120 logements qui sont sur le tarif habituel antérieur, précédemment adopté et puis créer un nouveau tarif plus accessible pour les étudiants dans le cadre de ces fameux parcours de réussite, dans le cadre d'un pack de logement inférieur à 120 logements.

PERSONNEL**12.- Agents recenseurs - Rémunération**

Rapporteur : Monsieur Etienne DUQUENNOY, Adjoint au Maire

Le recensement rénové de la population a lieu annuellement ainsi que le prévoit la loi n°2002-276 du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité et le décret n°2003-485 relatif au recensement de la population.

Dans la commune, le maire prépare et réalise l'enquête de recensement. Il est chargé du recrutement, de la nomination et de la rémunération des agents recenseurs.

Il est demandé de fixer les conditions de rémunération des agents recenseurs selon les modalités suivantes :

Pour un nombre de logements à recenser inférieur à 120 :

Séance de formation	15 € net
Tournée de reconnaissance	50 € net
Frais de déplacement	50 € net
Pénibilité du travail	100 € net
Bulletin individuel	1 € net
Bulletin logement	1 € net
Dossier adresse collective	0,40 € net
Fiche de logement non enquêté	0,40 € net

Pour un nombre de logements à recenser supérieur à 120 :

Séance de formation	15 € net
Tournée de reconnaissance	100 € net
Frais de déplacement	100 € net
Pénibilité du travail	200 € net
Bulletin individuel	1 € net
Bulletin logement	1 € net
Dossier adresse collective	0,40 € net
Fiche de logement non enquêté	0,40 € net

Ces tarifs s'appliqueront lors du prochain recensement et pour les recensements à venir.

La dépense sera imputée au crédit ouvert à cet effet au budget primitif de l'année et sera compensée par une dotation de l'Etat.

Avis favorable en date du 16/11/18 de la commission Finances et budget, Administration Générale

Adopté à l'unanimité**M. le Maire :**

Merci. Des interventions sur la délibération n°12 ?

- *Qui est contre ?*
- *Qui s'abstient ?*

Tout le monde est pour. Merci.

M. Montagne délibération n°13

M. Montagne :

Alors, au titre de la loi du 2 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, je vous présente ce soir, en l'absence de Diana Dequidt, qui est aphone, donc ça lui était impossible d'être présente ce soir, pour vous présenter le rapport annuel développement durable. Ce document est obligatoire chaque année pour les collectivités de plus de 50.000 habitants. Ce rapport consiste la 8^{ème} de cette obligation. Il a pour but de mettre en valeur les actions menées par la collectivité autour des problématiques liées à l'environnement. Sur ce rapport 4 axes :

- Maîtriser l'énergie
- Se déplacer
- Préserver son environnement
- Et participer à la vie publique

Alors, comme je sais que vous vous êtes jetés avec délectation sur le rapport dès que vous l'avez reçu, je n'en doute pas, je ne vais pas vous citer in extenso, mais prendre un certain nombre d'éléments qui me semblent importants. Et d'abord une excellente nouvelle, et je crois que même M. le Maire n'est pas au courant de cette excellente nouvelle puisque la nouvelle est tombée ce matin : la commission nationale du label « Citergie » le label « Citergie » à la ville de Dunkerque, non, non il est pas au courant, je le vois bien, il est pas au courant, étonné, fais l'étonné ! tu casses mon effet. Alors, cette obtention valide tant les engagements de la municipalité en matière de politique climatique que des moyens engagés concrètement en vue d'atteindre les objectifs fixés par notre conseil municipal. En cela l'obtention de ce label par cette commission valide le plan climat de la ville que nous avons adopté lors du conseil municipal du 22 mai dernier. A quelques jours de l'ouverture des discussions de la COP 24 en Pologne, cette récompense qui souligne le chemin parcouru mais aussi celui qui nous reste à parcourir, démontre l'engagement de la collectivité en la matière. Ce label nous sera remis officiellement au cours des assises européennes de la transition énergétique qui se tiendront à Dunkerque du 22 janvier au 24 janvier.

Au titre de déplacement, je me dois bien, bien sûr de citer une refonte totale du réseau de bus et bien sûr, le passage au bus gratuit avec un bilan plus que positif puisqu'après deux mois de mise en service, 50% d'utilisation de plus en semaine et 122% en plus le week-end. Un vrai succès populaire à l'heure où les enjeux de transition énergétique et de santé publique sont de plus en plus marqués dans l'opinion. Nous pouvons aussi noter le plan de déplacement de l'administration qui fera l'objet d'une présentation au conseil municipal en 2019. Ce plan a pour objectif un report modal de 15% de la voiture individuelle au profit des modes actifs tels : la marche, le vélo et aussi la fréquentation des bus et du co-voiturage.

En ce qui concerne, la préservation de l'environnement, la ville de dunkerque dans le cadre de son plan de mandat, met l'accent sur la volonté de gouverner la cité autrement en permettant aux habitants d'être acteurs de la ville en transition, préservant les ressources et la biodiversité, biodiversité de plus en plus menacée en ville. Nous tentons de la préserver à travers un certain nombre d'actions, comme le plan 10.000 arbres, au 31 mars 2018 le compteur était à 7820 arbres plantés, mais aussi la démarche FIL-Nature en ville ou l'objet est de susciter l'intérêt des habitants et de valoriser le travail mené par la ville et les partenaires en matière d'environnement et de créer du dialogue. Alors, évidemment je ferai un focus plus particulier sur Rosendaël, forcément, bien sûr j'en profite. Alors, vous savez qu'à Rosendaël, nous avons entamé un FIL qui s'appelle « Passons au vert » dans le but de préserver l'environnement et d'amener les habitants à participer à cette démarche. Donc, ce poumon vert qui rivalise avec le poumon vert de Petite-Synthe, met en place donc son projet de territoire avec pour ambition de faire émerger un quartier en transition écologique. Le FIL « Passons au vert » par ses méthodes de travail à partir des thématiques générales de développement durable et de l'aménagement en milieu urbain permet aux habitants de déboucher rapidement sur des projets ou sur des terrains d'action, et je voulais juste vous citer une action qu'on est en train de mener sur le quartier de Rosendaël : l'aménagement du square Cassin où je vous invite dimanche. Alors, dimanche c'est le 25 novembre et vous savez tous que le 25 novembre : « tout bois planté, prend racine » et donc le 25 novembre, symboliquement nous allons planter 2 rosiers ce qui marquera le début de l'aménagement de ce projet mené par les habitants, plantation qui a été décidée lors de ce dernier FIL avant-hier dans le quartier de Rosendaël. Alors, comme vous savez, j'aime bien les fleurs et que j'aime bien en faire participer autour de moi. Je tenais symboliquement à remettre ce soir à M. le Maire 2 roses perpétuelles, c'est-à-dire qu'elles ne se fanent jamais, par un procédé de lyophilisation m'a-t-on dit, symboliquement (s'adressant au Maire) je voulais te remettre ces 2 fleurs qui montrent le début du projet Cassin à Rosendaël.

M. le Maire :

La dernière fois, on s'est fait la bise quand tu m'as offert...

M. Montagne :

On peut se refaire la bise.

M. le Maire :

Merci M. Montagne. Je vais donc mettre les roses de Rosendaël juste devant moi pour célébrer ce rapport sur le développement durable et ce FIL « Passons au vert », mais ce sont des roses rouges. Rouge et vert ce sont les couleurs de Rosendaël.

M. Montagne :

Tout à fait.

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES

13.- Rapport annuel de développement durable

Rapporteur : Monsieur Jean-François MONTAGNE, Adjoint de quartier

L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, soumet les collectivités territoriales de plus de 50.000 habitants à l'obligation de présenter, à l'occasion des discussions budgétaires, un rapport portant sur les activités en matière de développement durable.

Ce rapport municipal expose annuellement des actions engagées par la collectivité s'inscrivant plus précisément dans le cadre de référence des projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux ainsi que des transformations à l'œuvre dans son fonctionnement et son organisation.

La Ville de Dunkerque a donc rédigé le rapport en se basant sur l'expérience accumulée entre septembre 2017 et septembre 2018.

L'accent est mis sur les thématiques suivantes :

- Maîtriser l'énergie,
- Se déplacer,
- Se loger,
- Préserver son environnement,
- Participer à la vie publique,

avec des focus sur la période concernée et des zooms sur des actions particulières.

Avis favorable en date du 05/11/18 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

M. le Maire :

Qui souhaite intervenir sur le rapport du développement durable ? Allez-y.

Mme Castelli :

Oui, bien merci pour ce rapport. Alors, cette année la présentation de ce rapport de développement durable intervient quand même dans une période très particulière au regard de l'actualité. On se doit d'abord, d'avoir en tête le dernier rapport du GIEC sur l'évolution du climat. On ne peut pas rester indifférent aux incendies en Californie ou aux inondations dans l'Aude. Le déchaînement meurtrier du climat et dont l'activité humaine est la cause dans un système capitaliste débridé. Soyons clair, le capitalisme n'est pas compatible avec l'écologie, il n'est pas compatible avec la nécessité de limiter le réchauffement climatique planétaire. La nécessité d'une transition bien menée, qui doit contribuer à réduire la pauvreté et les inégalités, à créer de nouveaux emplois, à développer une économie dont l'objectif est le bien-être général, la qualité de vie et la santé. Or, en France, la réponse du Président Macron à cet enjeu pour l'humain, c'est l'augmentation croissante de la taxation des carburants, alors que les grands groupes pétroliers comme Total engrangent des milliards de profit. Il ne faut pas alors s'étonner du mouvement de révolte des gilets jaunes, la colère est légitime et trouve sa source dans des années de mépris des classes moyennes et populaires, notamment avec la baisse continue de leur pouvoir d'achat. Face à cela, que peut faire la collectivité ? la ville apporte des solutions au travers des grands axes présentés dans ce rapport, je ne vais pas revenir sur tous les axes qui sont montrés dans le rapport, parce que je l'ai vraiment lu, le rapport, parce que ça m'intéresse.

M. le Maire :

J'espère bien !

Mme Castelli :

L'axe « Se déplacer », alors évidemment je vais dire quelque chose sur le bus gratuit. En tant que communiste, tous ceux qui m'ont précédés comme élus, soit à la ville, soit à la Communauté urbaine de Dunkerque, les élus communistes ont toujours porté l'idée que les transports en commun en libre accès, c'était

quelque chose qui fallait mettre en place, parce que c'était une avancée sociale, une avancée environnementale, tout le temps où ça a été dit par les élus communistes, personne ne les écoutait, en disant que c'était utopique, et aujourd'hui et bien on a la preuve que c'était possible, et moi je m'en félicite au nom de tous les élus communistes qui m'ont précédés et je suis fière aujourd'hui en tant que communiste de le redire, et donc ça apparaît clairement dans le rapport, ça a été souligné le succès de cette opération et je pense que ça va continuer de se développer. Alors, certainement qu'il y a encore des manques, des améliorations à apporter, mais c'est très bien parti et je m'en réjouis.

Dans le rapport, apparaît aussi la question du vélo. Alors, il y a eu aussi beaucoup d'efforts de fait sur les pistes cyclables, alors tout n'est peut-être pas encore parfait, mais il faut quand même le souligner, quand on veut faire du vélo dans Dunkerque ça devient plus facile qu'il y a encore quelque temps. Par contre, quand même une remarque, c'est par rapport à la vélo-route pour aller vers Bray-Dunes. On peut regretter qu'elle est recouverte en partie de la ligne de train, certes déjà désaffectée depuis un moment, mais il y a des défenseurs de cette ligne Dunkerque-Adinkerque, j'en fais partie parce qu'on pense que cette ligne c'est aussi une réponse au défi environnemental parce qu'elle permettrait de faire la jonction entre la Belgique et puis le reste du littoral jusqu'à Calais-Boulogne. Donc, c'est un regret qu'on a, qu'une partie de cette ligne soit recouverte par la voie verte.

L'autre sujet qui m'a interpellée, c'est la partie « Préserver son environnement » dans le plan 10.000 arbres. Je l'avais voté l'année dernière, là on annonce déjà + de 7800 arbres plantés. Ce qui manque peut-être dans le rapport, c'est ce qu'on a enlevés, il y en a peut-être pas eu énormément, mais on sait que quand on enlève ça crée de l'émoi. On l'a vu cet été, avec la question de l'aménagement du stade d'athlétisme de la Licorne, ça crée de l'émoi. Alors, moi j'ai lu avec attention la réponse que vous faites dans la tribune de votre groupe dans le dernier journal municipal, j'ai trouvé des réponses là-dessus, mais je pense que c'est important d'avoir en tête que les habitants de Dunkerque sont attentifs à leurs espaces verts parce qu'on sait qu'on en manque et donc quand on commence à y toucher, c'est normal que ça crée de l'émoi.

Ensuite, question de la biodiversité. Pour l'anecdote, j'ai ma plus jeune sœur qui est écologue, elle travaille au parc naturel régional Scarpe-Escaut. De temps en temps, elle me dit, je vais passer te voir parce que je viens à Dunkerque, je lui dis « bien, qu'est-ce que tu viens faire à Dunkerque ? » elle me dit « Je viens observer les oiseaux, parce qu'il y a des oiseaux qu'on voit à Dunkerque et qu'on voit nulle part ailleurs » et donc, régulièrement elle est sur la digue du Break ou sur d'autres sites ici sur le territoire, et il me semble que c'est important de faire savoir que cette biodiversité, elle existe, qu'elle est même parfois unique sur le territoire et je ne sais pas comment faire pour qu'on la mette davantage en valeur, c'est quelque chose sur quoi on peut communiquer positivement à mon sens.

Et puis, enfin ce n'est pas dans le rapport, mais M. le maire, tout à l'heure vous l'avez évoqué dans votre introduction le fait de s'engager contre la pêche électrique qui tue l'activité de nos marins pêcheurs mais au-delà de ça, qui tue, qui détruit nos fonds marins, c'est, c'est une chose importante et moi je soutiens les actions des marins pêcheurs dans ce sens contre la pêche électrique. Voilà.

M. le Maire :

Merci. Alors, sur la pêche électrique, on est tous mobilisés, tous les élus du littoral sont mobilisés, Christian pourrait l'évoquer aussi bien que moi et je pense qu'on est dans ce combat. On va y arriver, on doit y arriver, on doit y arriver. Je peux vous dire que j'avais deux sujets avec le 1^{er} ministre au moment du CIMer et c'était l'un des deux sujets que je voulais vraiment évoquer avec lui parce qu'on ne peut pas se permettre de perdre cet arbitrage-là.

Merci d'avoir évoqué, bien entendu, la gratuité du transport collectif, c'est certaines visions de la transition finalement qu'on a abordé ici à Dunkerque. Je pense qu'il faut le changement de société dans lequel on se situe aujourd'hui avec des enjeux climatiques soient vécus positivement par la population et non comme une contrainte et je pense qu'avec la gratuité du transport collectif finalement on fait changer les pratiques de mobilité de la population de manière positive. Moi, je me réjouis aujourd'hui que les dunkerquois me disent spontanément, bien voilà, j'ai fait le choix de laisser ma voiture chez moi, et maintenant je me déplace notamment pour aller au travail en bus. Je me réjouis parce que finalement c'est un changement de pratique qui va dans le sens des enjeux climatiques, mais positif, c'est-à-dire que ce n'est pas contraint, à un moment donné on a incité, on a orienté, et je pense que c'est comme ça, il faut faire vivre à la population une façon positive de voir l'avenir et les enjeux du changement climatique, c'est pas un enjeu négatif qui est devant nous, c'est pas une contrainte, il faut qu'on le vive positivement.

Pour le vélo. Alors, je vous remercie de dire qu'effectivement ça s'est amélioré, c'est une réalité, je pense qu'il faut qu'on aille encore plus loin. J'en suis conscient donc, de pouvoir encore améliorer les choses dans les années qui viennent. C'est un travail, là aussi, c'est un travail de long terme, comment on va réussir à faire qu'un certain nombre de nos concitoyens choisissent aussi ce mode de déplacement, parce qu'il sera plus pratique, parce qu'il sera plus facile, le faire encore une fois positivement c'était une vraie réflexion qu'on a.

Je réponds à 2 questions que vous avez soulevées :

D'abord, Dunkerque-Adinkerque en train, il n'y a pas de représentant de la région aujourd'hui, mais c'est d'abord une question régionale cette problématique de TER, et ce que je ne voudrais pas non plus, c'est qu'on gèle un tracé, qui ne sera peut-être plus le tracé de demain sur le lien entre Dunkerque et la Belgique. Qui dit que demain, une voie régionale ferrée passera par cette ligne-là ? Aujourd'hui, ça poserait énormément de

contraintes, il y a beaucoup de riverains qui sont autour de cette voie, aujourd'hui et je ne suis pas sûr que demain ce soit ce tracé-là qu'il faudrait développer pour relier Dunkerque à la Panne, par exemple. Donc, geler un tracé avec le risque que finalement quand la Région prendra la décision en cohérence avec ses homologues belges, pour voir peut-être que ce n'est pas ce tracé-là, donc on aura gelé pour rien. Je trouvais ça assez dommage, moi j'ai plutôt le sentiment que si demain il devait y avoir une voie entre Dunkerque et Adinkerque, ce serait probablement pas ce tracé-là, c'est mon intuition et donc, voilà du coup, c'est réversible ce qui a été fait est réversible sur ce tracé-là, on n'a pas urbanisé on a fait une vélo-route voie verte. Ce n'est pas définitivement condamné, les rails qui étaient dessus, on ne pouvait pas les laisser tels quels. Mais, je ne suis même pas persuadé qu'un tracé passerait par là. Donc, j'ai envie de dire, ne nous lions pas les mains, avançons. Je pense que la route voie verte est appréciée aujourd'hui, voilà et si demain c'était ce tracé-là qui devait être retenu, et bien on pourrait essayer de trouver une alternative à la vélo-route s'il le faut mais encore une fois, je le redis, je ne suis pas entièrement persuadé. Donc, ça ne condamne en rien un projet ferré demain et qui relève de la Région et des arbitrages économiques que je peux comprendre.

La question ensuite des arbres, j'avais envie de l'aborder, parce que je l'aborde souvent quand j'ai l'occasion de faire des bus projets avec la population parce que c'est souvent une question qui est posée. Nous souhaitons développer la place du végétal, je suis intimement persuadé, comme toute l'équipe municipale, que l'avenir est à la ville nature. On doit changer profondément notre rapport avec le végétal. Ça c'était pour Jean-François, on l'aborde dans tous les quartiers, il y a des réflexions en cours etc... sauf que une ville plus végétale, développer la ville nature, ce n'est pas, ne pas enlever un arbre, ce n'est pas ça. Il y a des arbres qui sont devenus dangereux aujourd'hui, il y a des branches très importantes qui tombent, qui posent des questions de sécurité y compris pour des enfants qui vont à l'école par grand vent aujourd'hui, on pourrait mettre en péril la vie de nos enfants qui vont à l'école, parce que les arbres sont devenus dangereux. Ces arbres qui sont devenus dangereux, qui sont malades, qui nuisent aussi à l'évolution urbaine, parce qu'à un moment donné, la ville doit le faire aussi à un moment donné. Voilà, alors ça a rien à voir avec 10.000, on n'est pas du tout à la même échelle, c'est effectivement un faible nombre d'arbres, mais à un moment donné, je le redis, ce n'est pas enlever aucun arbre, c'est globalement développer la place de la nature en ville, développer le végétal et augmenter le nombre d'arbres. Dunkerque avait 25 000 arbres en 2014, je prends l'engagement qu'il y en aura 35.000 en 2020. Voilà, il y en aura probablement plus que 35.000 parce que je pense qu'on fera plus de 10.000 au regard du rythme qu'on a. Voilà, et il faudrait penser la politique du végétal, moi je salue les services municipaux qui font un excellent travail là-dessus pour renaturer la ville mais la penser aussi avec des essences adaptées.

Regardez, par exemple les Glacis où Partenord a attaqué l'Etat parce que les peupliers ont totalement posé des problèmes au niveau des garages qui sont là, etc... On voit qu'il y a 30 ou 40 ans, on a planté vite parfois sans réflexion, sans réflexion sur les essences, de manière inadaptée, il faut qu'on construise une politique du végétal, cohérente, adaptée, mais ce n'est pas ne pas enlever un arbre à certains endroits. Alors, je sais, c'est très symbolique un arbre, on le sait tous, c'est très symbolique, les gens y sont attachés, pour autant, réussissons à faire évoluer la ville vers la ville nature, vers plus de nature, vers plus d'arbres, mais en essayant aussi d'être peut-être un peu moins caricatural sur les enlèvements d'arbres.

Voilà, je pense qu'il n'y a pas de vote, donc c'est terminé. Merci encore pour les roses de Rosendaël, M. Montagne. M. Frémont vous avez deux délibérations.

M. Frémont :

Merci M. le maire. Deux délibérations techniques, comment dire pas de quoi vous donner la banane en ce moment. Enfin, j'aurai pu dire la pêche, il s'agissait de motivation, bien sûr vous l'aurez compris.

La 1^{ère} concerne l'affermage du Bowling pour la délégation de services publics jusqu'au 31 décembre. Donc, pour le coût, tout est presque dans le titre, sauf à rajouter le fait qu'il s'agit de la délégation qui est confié à l'association A.2.D, donc qu'il convient techniquement de reconduire cette délégation qui ne peut pas excéder le 31 décembre 2019 et jusqu'au 31 décembre 2019. Voilà.

La 2^{ème} délibération concerne cette fois la taxe de séjour. Il s'agit donc de mise en œuvre des évolutions législatives au 1^{er} janvier 2019 et d'une rectification d'erreur. Alors, lors du conseil municipal du 27 septembre dernier, nous avons adopté une délibération pour assurer la mise en œuvre des évolutions législatives de la taxe de séjour, je le redis au 1^{er} janvier, nous avons appliqué à cette époque un principe qui était le suivant : une taxe de séjour forfaitaire pour le terrain de camping de la Licorne, et nous avons conservé une taxe de séjour au réel pour les autres types d'hébergement. Le terrain de camping de la Licorne est un 3 étoiles et nous n'avons pas d'autres terrains d'hébergements, d'autres catégories. Voilà, néanmoins nous devons pour une question d'uniformisation procéder à une modification. C'est la raison pour laquelle, il vous est proposé de passer la taxe de séjour de façon forfaitaire pour l'ensemble des catégories d'hébergement de même nature. Ce qui laissera uniquement une taxe de séjour au réel pour les taxes applicables au port de plaisance, mais tous les terrains de camping, le seul que nous avons appliquera, la même disposition de taxe au forfait. Voilà.

14.- Contrat d'affermage du bowling - prolongation de la délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2019

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves FREMONT, Adjoint au Maire

La Ville de Dunkerque a confié à l'Association Dunkerque Détente l'exploitation à ses risques et périls du Bowling de Dunkerque.

Dans ce cadre, le fermier a pour mission :

- d'assurer l'accueil du public dans de bonnes conditions,
- de permettre la pratique du bowling dans le cadre des compétitions sportives ou pour les loisirs,
- de développer la pratique du bowling auprès des différents publics (jeunes, seniors),
- de proposer toutes prestations accessoires en rapport avec l'activité,
- d'une manière générale d'organiser des spectacles, jeux, animations diverses et manifestations compatibles avec la destination des lieux.

Le contrat d'affermage a été conclu pour une durée initiale de deux ans reconductible de manière expresse sans pouvoir excéder le 31 décembre 2019. Il convient donc de proroger la délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2019.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- Prolonger le contrat d'affermage pour l'exploitation du bowling jusqu'au 31 décembre 2019,
- Autoriser le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant autorisant cette prorogation.

Avis favorable en date du 16/11/18 de la commission Finances et budget, Administration Générale

Adopté à l'unanimité

15.- Taxe de séjour - Mise en œuvre des évolutions législatives au 1er janvier 2019 - rectification d'erreur matérielle

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves FREMONT, Adjoint au Maire

Le conseil municipal a adopté une délibération en séance du 27 septembre 2018 pour assurer la mise en œuvre des évolutions législatives de la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2019.

Dans cette délibération, elle a notamment institué une taxe de séjour forfaitaire pour le terrain de camping de la Licorne classé 3 étoiles.

Cependant, dans cette même délibération, elle a appliqué la taxe de séjour réel aux terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et deux étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes.

Il s'agit d'une erreur puis que la Ville ne peut instituer pour une même nature hébergement deux régimes d'imposition différents. Elle n'a cependant pas ce type d'équipement sur son territoire et ne perçoit donc aucune taxe de séjour pour cette nature d'hébergement.

Il est donc proposé de basculer cette catégorie d'hébergement en forfaitaire pour ne laisser en taxe de séjour réelle que celle applicable aux ports de plaisance. La modification s'établit comme suit :

1 - Taxe de séjour au réel :

Nature d'hébergement	Dunkerque	Département	Total
Ports de plaisance	0.20 €	0.02 €	0.22 €

2- Taxe de séjour forfaitaire

Nature d'hébergement	Dunkerque	Département	Total
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.20 €	0.02 €	0.22 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.50 €	0.05 €	0.55 €

Hormis cette rectification d'erreur matérielle, les autres dispositions de la délibération du 27 septembre 2018 demeurent inchangées.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir accepter ces dispositions.

Avis favorable en date du 16/11/18 de la commission Finances et budget, Administration Générale

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Merci. Des interventions ?

Délibérations n°14 et 15.

- Qui est contre ?

- Qui s'abstient ?

Tout le monde est pour les deux. Je vous en remercie.

M. Gourvil, il vous reste les délibérations 16 et 17 qui sont sans vote puisque c'est la présentation de rapports.

16.- Rapports annuels des délégués de services publics

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Conseiller municipal

L'article L 1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le délégué produit chaque année avant le 1er juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Il est rappelé que la commission consultative des services publics locaux a été invitée le 20 septembre 2018 à examiner les comptes des délégués, à donner un avis sur leur gestion et sur la création de nouveaux services en délégation.

Pour l'année 2017, plusieurs rapports de délégués ont été mis à la disposition du conseil municipal.

Il s'agit des rapports relatifs à la gestion :

- du palais des Congrès « Le Kursaal »
- du casino de Dunkerque
- de la chambre funéraire
- du bowling
- du service de restauration scolaire de Saint-Pol-sur-Mer
- des structures d'accueil de la petite enfance

Il est donc demandé au conseil municipal de prendre acte de ces rapports.

Avis favorable en date du 16/11/18 de la commission Finances et budget, Administration Générale

17.- Rapports d'activités 2017 du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandres et de la Communauté urbaine de Dunkerque

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Conseiller municipal

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales les rapports d'activités des établissements publics de coopération intercommunale sont communiqués aux membres du conseil municipal.

III DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil Municipal prises en application du texte susvisé,

Vu les crédits ouverts au budget,

J'ai eu à prendre les décisions suivantes dont je rends compte au Conseil Municipal

COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

1. Spectacle Semaine Bleue 2018

Un contrat est conclu avec la société Association Valloy pour deux représentations d'un spectacle les 17 et 18 octobre 2018, pour un montant de 14 500 € TTC.

2. Convention d'intervention avec "Contez sur moi"

Une convention est conclue avec l'intervenante de « Contez sur moi » pour l'organisation de 3 séances d'éveil « comptines et création de marionnettes » pour les tout-petits les 13 et 20 septembre 2018 pour un montant de 300 € TTC.

3. Convention pour la mise en place d'ateliers GRAFF

Une convention est conclue avec l'autoentreprise Alexis Defurnes pour la mise en place d'ateliers GRAFF dans le cadre de l'accueil extra-scolaire du mercredi matin sur trois périodes: du 05/09 au 17/10/2018, du 09/01 au 06/02/2019 et du 24/04 au 3/07/2019 pour un montant de 2 210 €.

4. Convention pour la mise en place d'activités multi-nautiques

Une convention est conclue avec l'association OGS VOILE pour la mise en place d'activités multi-nautiques dans le cadre de l'accueil extra-scolaire du mercredi matin sur deux périodes: du 05/09 au 17/10/2018 et du 24/04 au 26/06/2019 pour un montant de 2 340 €.

5. Convention conclue avec le collège privé du Sacré Cœur

Une convention est conclue avec le collège privé du Sacré Cœur pour sa participation aux frais de fonctionnement des salles de sports mises à sa disposition par la collectivité pour la période scolaire 2016/2017. Le montant de la participation financière demandée au collège est égal à 100 % du nombre d'heures d'occupation multiplié par le tarif horaire de 14,00 € fixé par le département. Pour l'année scolaire 2016/2017, le montant global s'élève à 15 603 € pour un total de 1 114,50 heures.

6. Convention conclue avec le collège public Deconinck

Une convention est conclue avec le collège public Deconinck pour sa participation aux frais de fonctionnement des salles de sports mises à sa disposition par la collectivité pour la période scolaire 2017/2018. Le montant de la participation financière demandée au collège est égal à 100 % du nombre d'heures d'occupation multiplié par le tarif horaire de 12,00 € fixé par le département. Pour l'année scolaire 2017/2018, le montant global s'élève à 20 202 € pour un total de 1 683,50 heures.

7. Convention conclue avec le collège public Robespierre

Une convention est conclue avec le collège public Robespierre pour sa participation aux frais de fonctionnement des salles de sports mises à sa disposition par la collectivité pour la période scolaire 2017/2018. Le montant de la participation financière demandée au collège est égal à 100 % du nombre d'heures d'occupation multiplié par le tarif horaire de 12,00 € fixé par le département. Pour l'année scolaire 2017/2018, le montant global s'élève à 18 060 € pour un total de 1 505 heures.

8. Contrat d'entretien standard de service

Un contrat d'entretien standard de service est conclu avec la société Panatta pour les appareils de la salle de musculation pour un montant de 2 842,56 € TTC pour une durée d'un an.

9. Exploitation et conduite des installations de génie climatique des bâtiments de la commune de Saint-Pol-sur-Mer

Un marché est conclu avec l'entreprise Chauffage Services pour une durée de huit ans.

10. Enlèvement, transport et traitement des déchets extra-ménagers et encombrants

Un accord cadre à bons de commande est conclu pour une durée de quatre ans avec l'entreprise Opale Environnement pour un montant de 250 000 € HT par an.

11. Acquisition et maintenance de photocopieurs couleurs multifonctions et reprise d'anciens photocopieurs noir et blanc

Un accord-cadre à bons de commande est conclu avec la société BUROMATIC 59 pour un montant de 5 400 € HT pour une période ferme de 3 ans à compter de la date indiquée sur la lettre de notification.

12. Travaux de réaménagement de deux bâtiments communaux aux services techniques - avenant n°1 conclu avec l'entreprise THUMEREL

L'avenant n°1 a pour objet une modification des prestations du lot 1(Gros œuvre-étendu) : Affaissement de la dalle en fond de bâtiment entraînant la démolition partielle ainsi que la réfection de la dalle et d'un mur en parpaing passant le marché initial de 136 910,25 € HT à 141 758,25 € HT.

COMMUNE DE FORT-MARDYCK**13. Restauration scolaire et accueils périscolaires : tarifs 2018**

Les tarifs de restauration scolaire et des accueils périscolaires sont applicables à compter du 1er septembre 2018 (voir document joint).

14. Convention pour le financement d'un ticket ducasse

Une convention est conclue avec madame Isabelle Decroix, foraine pour le financement d'un ticket ducasse offert aux enfants des écoles de la commune. La municipalité s'engage à prendre en charge 2/3 du prix du ticket et madame Isabelle Decroix 1/3 du prix du ticket.

15. Convention pour le financement d'un ticket ducasse

Une convention est conclue avec monsieur Francis Leleu, forain pour le financement d'un ticket ducasse offert aux enfants des écoles de la commune. La municipalité s'engage à prendre en charge 2/3 du prix du ticket et monsieur Francis Leleu 1/3 du prix du ticket.

16. Convention pour le financement d'un ticket ducasse

Une convention est conclue avec monsieur Frédéric Siprenay, forain pour le financement d'un ticket ducasse offert aux enfants des écoles de la commune. La municipalité s'engage à prendre en charge 2/3 du prix du ticket et monsieur Frédéric Siprenay 1/3 du prix du ticket.

17. Convention pour le financement d'un ticket ducasse

Une convention est conclue avec monsieur Frankie Joly, forain pour le financement d'un ticket ducasse offert aux enfants des écoles de la commune. La municipalité s'engage à prendre en charge 2/3 du prix du ticket et monsieur Frankie Joly 1/3 du prix du ticket.

18. Convention pour le financement d'un ticket ducasse

Une convention est conclue avec monsieur Yannick Bollier, forain pour le financement d'un ticket ducasse offert aux enfants des écoles de la commune. La municipalité s'engage à prendre en charge 2/3 du prix du ticket et monsieur Yannick Bollier 1/3 du prix du ticket.

19. Convention pour le financement d'un ticket ducasse

Une convention est conclue avec monsieur Rémi Souin, forain pour le financement d'un ticket ducasse offert aux enfants des écoles de la commune. La municipalité s'engage à prendre en charge 2/3 du prix du ticket et monsieur Rémi Souin 1/3 du prix du ticket.

20. Convention pour le financement d'un ticket ducasse

Une convention est conclue avec monsieur Stéphane Merveillie, forain pour le financement d'un ticket ducasse offert aux enfants des écoles de la commune. La municipalité s'engage à prendre en charge 2/3 du prix du ticket et monsieur Stéphane Merveillie 1/3 du prix du ticket.

21. Convention pour le financement d'un ticket ducasse

Une convention est conclue avec monsieur Jérémy Hoffman, forain pour le financement d'un ticket ducasse offert aux enfants des écoles de la commune. La municipalité s'engage à prendre en charge 2/3 du prix du ticket et monsieur Jérémy Hoffman 1/3 du prix du ticket.

22. Convention de présentation de l'exposition "L'Eco-Maison Itinérante" avec la Communauté urbaine de Dunkerque

Une convention est conclue avec la Communauté urbaine de Dunkerque pour une présentation de l'exposition L'Eco-Maison Itinérante à la salle des Fêtes à Fort-Mardyck du 14 au 21 septembre 2018.

23. Convention de partenariat avec l'association Entreprendre Ensemble

Une convention est conclue avec l'association Entreprendre Ensemble pour l'emploi de 3 jeunes dénommés Bonus Ville pour la manifestation City en Fête le 3 juin 2018 pour un montant de 395 €.

24. Convention de partenariat avec monsieur Anthony Kimpe, café "Chez l'Amirauté"

Une convention de partenariat est conclue avec monsieur Anthony Kimpe gérant du café « Chez l'Amirauté » pour déterminer l'engagement de chacune des parties lors de la Fête de la musique, le 22 juin 2018. La municipalité s'engage à donner un ticket par adulte qui effectue une prestation le 22 juin 2018 soit un total de 80 tickets d'une valeur unitaire de 3 € pour un montant global de 240 €.

ACTION SCOLAIRE

25. Ateliers linguistiques - Demande de fonds de concours à la Communauté urbaine de Dunkerque

La Ville sollicite de la Communauté urbaine de Dunkerque l'octroi d'un fonds de concours d'un montant de 61 723,33 € (47 339,56 € pour Dunkerque et 14 383,77 € pour Saint-Pol-sur-Mer) au titre des ateliers linguistiques 2017/2018.

ACTION SPORTIVE

26. Tarifification stages Sport Pass vacances Été 2018

A compter du 1er juin 2018, une nouvelle grille tarifaire est mise en place pour les activités stages Sport Pass Été 2018 (voir document joint).

27. Les "Boucles Dunkerquoises" 2018 - Convention de partenariat avec la société Aluminium Dunkerque

La convention fixe les obligations contractuelles respectives des deux parties et notamment la participation financière de la société précitée à hauteur de 1 500 €.

28. Les "Boucles Dunkerquoises" 2018 - Convention de partenariat avec la société Suez Eau de France

La convention fixe les obligations contractuelles respectives des deux parties et notamment la participation financière de la société précitée à hauteur de 4 573 €.

29. Les "Boucles Dunkerquoises" 2018 - Convention de partenariat avec les centres de soins infirmiers de l'USMD

La convention fixe les obligations contractuelles respectives des deux parties et notamment la participation financière de la société précitée à 4 000 €.

30. Les "Boucles Dunkerquoises" 2018 - Convention de partenariat avec la société Running Conseil

La convention fixe les obligations contractuelles respectives des deux parties et notamment la participation financière de la société précitée à hauteur de 1 055 €

31. Les "Boucles Dunkerquoises" 2018 - Convention de partenariat avec la société ArcelorMittal

La convention fixe les obligations contractuelles respectives des deux parties et notamment la participation financière de la société précitée à hauteur de 8 000 €.

32. Convention de mise à disposition conclue avec le collège Amis Institution Notre Dame des Dunes

Une convention est conclue avec le collège Amis Institution Notre Dame des Dunes pour la mise à disposition de

salles municipales en faveur des collégiens de cet établissement pour l'année scolaire 2017/2018, moyennant une participation financière d'un montant de 4 656 € correspondant aux 388 heures d'occupation.

33. Convention de mise à disposition conclue avec l'association Stage en Nord Sébastien Bosquet

Une convention est conclue avec l'association Stage en Nord Sébastien Bosquet pour la mise à disposition du plateau sportif et de la salle de boxe du Grand Large pour l'organisation d'un stage de perfectionnement handball les 27, 28, 30, 31 août et le 1er septembre 2018 moyennant une participation financière d'un montant de 940,50 €.

34. Convention de mise à disposition conclue avec la Fédération Française de Football

Une convention est conclue avec la Fédération Française de Football pour la mise à disposition des installations sportives des Stades de Flandres dans le cadre de la finale de coupe de France de futsal les 8,9 et 10 juin 2018 à titre gracieux.

35. Convention de mise à disposition conclue avec le collectif Alternatiba

Une convention est conclue avec le collectif « Alternatiba » pour la mise à disposition de la salle des Glacis pour l'accueil et l'hébergement des cyclistes participant au « Tour Alternatiba », étape de Dunkerque, du 23 au 24 juillet 2018 à titre gracieux.

36. Convention de mise à disposition conclue avec le comité départemental UFOLEP Nord

Une convention est conclue avec le comité départemental UFOLEP Nord pour la mise à disposition des salles de sports Paul Machy et Glacis du 4 septembre 2017 au 26 juin 2018 moyennant une participation financière de 14,40 €/heure d'utilisation.

37. Convention de mise à disposition conclue avec APRADIS (Association pour la Professionnalisation, la Recherche, l'Accompagnement et le Développement en Intervention Sociale)

Une convention est conclue avec APRADIS pour la mise à disposition de la salle de réunion du bâtiment tribune du complexe de la Licorne les jeudis d'octobre 2018 à août 2019 selon planning moyennant une participation financière de 13,65 €/jour d'utilisation.

38. Convention de mise à disposition conclue avec l'association AGAD

Une convention est conclue avec l'association AGAD pour la mise à disposition de la salle multi activités de la Licorne pour y organiser une animation fitness le 13 mai 2018 moyennant une participation financière de 99 €.

39. Convention de mise à disposition de la piscine Paul Asseman

Une convention est conclue avec l'association Dunkerque Natation pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la piscine Paul Asseman du 9 au 10 juin 2018 pour l'organisation des Championnats Régionaux de Natation.

40. Réhabilitation de la toiture terrasse de la piscine Paul Asseman

Un accord-cadre est conclu avec la société SOPREMA ENTREPRISES pour un montant de 199 459,77 € HT pour une durée de 16 semaines hors intempéries à compter de l'ordre de service qui prescrira le démarrage des travaux.

41. Piscine Guynemer - Convention de rétrocession d'installations de chauffage

Une convention est conclue avec la société Energie Grand Littoral déterminant les conditions de rétrocession à ladite société de la partie primaire de la chaufferie de la piscine Guynemer.

42. Entretien des terrains de sports extérieurs

Un marché est conclu avec la SARL SEVE pour un montant minimum annuel de 35 000 € HT et sans maximum pour une durée initiale d'un an, reconductible tacitement pour des périodes égales sans toutefois que ce délai n'excède quatre ans.

43. Entretien des terrains de sports extérieurs - Décision rectificative

Suite à une erreur matérielle lors de la rédaction de la décision 2018/383, il convient de noter que l'engagement juridique du marché n'est pas le 18A221 mais le 18254.

44. Produits et matériel d'entretien - Lot 4 : produits spécifiques pour les piscines

Un marché est conclu avec la société TOUSSAINT pour un montant maximum annuel de 10 000 € HT pour une durée d'un an à compter de sa notification, reconductible par période successive d'un an sans toutefois que sa durée globale n'excède 4 ans.

45. Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation et de production ECS de la piscine Paul Asseman - Avenant n°1 conclu avec la société DALKIA

L'avenant n°1 a pour objet l'imputation d'une partie du budget P3.1 sur le budget P3.2 pour procéder au remplacement de deux centrales de traitement de l'air. Cette disposition n'affecte pas l'économie globale du marché.

ACTION CULTURELLE

46. Projet Passeurs d'Images 2018

Des conventions sont conclues avec les partenaires du projet (AAE, Aduges, Studio 43 et Hors Cadre) pour l'organisation d'ateliers de pratique et d'une séance de cinéma en plein air le 24 août 2018 au Fort de Petite-Synthe.

47. Rentrée littéraire 2018

Dans le cadre d'une rencontre organisée pour la rentrée littéraire 2018 le 15 septembre 2018 à l'open bar Bibliotheek, la Ville autorise le Furet du Nord à proposer à la vente une sélection de romans aux publics présents.

48. Exposition de la photographe Marie Rouge

Dans le cadre du projet européen "Recognize and change" la photographe Marie Rouge expose un ensemble de portraits et anime le vernissage de cette exposition le 7 juin 2018 à la bibliothèque de Petite-Synthe pour un montant de 1 000 € TTC.

49. Bon plaisir de Rurik Sallé

En partenariat avec le Studio 43, la Ville fait appel à l'association "Zantrox" pour organiser une rencontre littéraire assurée par l'acteur et compositeur Rurik Sallé le 8 juin 2018 au Studio 43 pour un montant total de 527 € TTC.

50. Convention de dépôt-vente

Dans le cadre de l'exposition Hors les Murs "Eaux plurielles" organisée au musée de l'Annonciade de Saint Tropez, du 1er juillet au 14 novembre 2018, une convention de dépôt-vente est conclue avec la ville de Saint Tropez pour les cartes postales « L'écorcheuse » et « Bord de l'eau – Finlande ».

51. Démontage de l'exposition "Enchanté" - Application du tarif réduit

Il est fait application du tarif réduit pour les entrées et visites de groupes au LAAC pendant la période de démontage de l'exposition « Enchanté », soit du 27 août au 21 septembre 2018.

52. Fête de la musique - Projet InC

Un contrat est conclu avec l'association Piano&co pour une intervention de madame Nathalie Negro, afin de diriger l'œuvre musicale InC dans la cour du campus de l'esplanade avec des élèves du conservatoire, dans le cadre de la fête de la musique pour un montant de 598,86 €.

53. Soirée de clôture estivale à la bibliothèque des sables

Pour clôturer la saison estivale de la bibliothèque des sables, l'association "Cut up & Pilot Fish" organise une représentation musicale orchestrée par l'artiste Gulf Stream, le 24 août 2018 à la bibliothèque des sables pour un montant de 400 € TTC.

54. Location de partitions

Les éditions Durand, Salabert, Eschig louent à la Ville des œuvres, Xenakis et Varese E. Octandre, afin que celles-ci soient jouées en janvier 2019 dans le cadre de la saison du Conservatoire, pour un montant de 475,17 €.

55. Restauration fondamentale des deux volets du triptyque "le martyr de Saint Georges de Frans I Pourbus (1545-1581)"

Un marché est conclu avec le groupement Sophie Deyrolle pour un montant de 84 350 € HT. Ce coût ne comprend pas les réunions conclues pour un prix unitaire de 475 €. Par ailleurs, en cas de sujétions techniques imprévues les parties conviennent d'ajuster le prix global et forfaitaire des postes suivants: 1-8 « vernissage et

masticage des couches picturales des quatre faces » et 1-9 « réintégration de l'ensemble des couches picturales des quatre faces et vernissage final ».

56. Convention d'occupation du LAAC le 13 septembre 2018

Une convention est conclue avec l'association Entreprendre Ensemble pour la mise à disposition du LAAC le 13 septembre 2018, pour un séminaire DK'POWHER, à titre gracieux.

57. Convention de mise à disposition du forum et du salon du LAAC

Une convention est conclue entre la Ville, la Société Générale et l'association L'Art Contemporain pour la mise à disposition de la Société Générale du forum et du salon du LAAC afin de lui permettre d'y organiser une soirée le 28 juin 2018, à titre gratuit.

58. Transformation du musée des Beaux-Arts en bibliothèque - Avenant n°2 aux marchés

L'avenant n°2 a pour objet d'augmenter le montant des marchés suivants :

-lot 1 : démolition, fondations, gros œuvre, carrelage, faïence conclu avec la société STL passant de 784 258,48 € HT à 823 417,21 € HT

-lot 2 : renforcement de la structure existante conclu avec la société SDE passant de 360 000 € HT à 363 969,82 € HT

-lot 3 : couverture étanchéité conclu avec la société SOPREMA passant de 238 816,19 € HT à 248 278,32 € HT

-lot 10 : chauffage, CVC, plomberie, climatisation conclu avec la société ENGIE AXIMA passant de 688 650,12 € HT à 693 488,58 € HT.

ANIMATION

59. « Dk'Morphose » - Convention avec la Communauté urbaine de Dunkerque

Une convention est conclue avec la CUD pour l'organisation de la manifestation « Dk'Morphose », les 31 août et 1er septembre 2018.

60. Installation d'une patinoire à glace éphémère, d'une grande roue et prestations associées

Un marché est conclu avec les sociétés suivantes :

- pour le lot 1 : patinoire éphémère - société Satellite ice Benelux Sprl pour un montant forfaitaire de 49 786 € HT

- pour le lot 2 : grande roue - société Merveillie Rudy pour un montant forfaitaire de 31 000 € HT.

Les marchés sont passés pour une durée d'un an à compter de la date inscrite sur la lettre de notification. Ils se renouvelleront par tacite reconduction pour une durée d'un an.

PROPRIETES COMMUNALES

61. Mise en œuvre d'une étude de potentiel ENR&R sur les bâtiments municipaux

La Ville va lancer une étude pour évaluer la capacité de mobilisation des énergies renouvelables dans les bâtiments municipaux afin de réduire les émissions des gaz à effet de serre. Cette étude portera sur 55 bâtiments du patrimoine municipal qui représentent 80% de la consommation totale d'énergie. Le coût prévisionnel de cette opération est fixé au montant de 50 560 € HT. Une demande de subvention est faite auprès de l'ADEME qui représente 70% du montant total de l'étude.

62. Désaffectation de la bibliothèque Benjamin Morel

Le bâtiment à usage de bibliothèque sis rue Benjamin Morel est désaffecté de toute mission de service public à compter du 15 novembre 2018.

63. Logement sis 25 rue Georges Claezman - Contrat de location conclu avec l'AAE

Un contrat est conclu avec l'AAE pour la location d'un logement situé 25 rue Georges Claezman dans le cadre d'un dispositif de relogement des familles instauré par la sous-préfecture, à compter du 13 juin 2018 jusqu'au 31 mars 2019, à titre gratuit.

64. Logement n°4 sis 72 rue Zamenhof - Contrat de location conclu avec l'AAE

Un contrat est conclu avec l'AAE pour la location du logement n°4 situé 72 rue Zamenhof dans le cadre du dispositif de relogement instauré par la sous-préfecture, à compter du 13 juin 2018 jusqu'au 31 mars 2019, à titre gratuit.

65. Logement sis 28 rue Jean Zay - Avenant n°2 au bail conclu avec monsieur et madame François Delautre

L'avenant n°2 a pour objet de prolonger le bail pour la durée d'une année à compter du 8 août 2018, moyennant un loyer mensuel de 600 €.

66. Logement sis 95 rue Arthur Honegger - Avenant n°2 au bail conclu avec monsieur Pascal Fournier

L'avenant n°2 a pour objet de prolonger le bail pour la durée d'une année à compter du 1er juin 2018, au profit de monsieur Pascal Fournier, moyennant un loyer mensuel de 600 €.

67. Logement sis 62 rue Zamenhof - Avenant n°3 au bail conclu avec madame Dalila Boukhalfa

L'avenant n°3 a pour objet de prolonger la location au profit de madame Dalila Boukhalfa, pour la durée d'une année à compter du 1er septembre 2018, moyennant un loyer mensuel de 550 €.

68. Logement n°6 sis 72 rue Zamenhof - Avenant n°7 au bail conclu avec monsieur Marc Dujardin

L'avenant n°7 a pour objet de prolonger la location du logement au profit de monsieur Marc Dujardin, pour la durée d'une année à compter du 1er septembre 2018.

69. Logement sis 29 rue G.Claeyman - Avenant n°11 au bail conclu avec madame Angélique Lacour

L'avenant n°11 a pour objet de prolonger la location au profit de madame Angélique Lacour, pour la durée d'une année à compter du 1er septembre 2018, moyennant un loyer mensuel de 382,66 €.

70. Mise à disposition de l'aubette n°6 sise place du Minck

Une convention est conclue avec monsieur Frédéric Drogerys pour la mise à disposition de l'aubette n°6 à titre précaire et révocable, à compter du 2 juillet 2018 pour la durée d'une année renouvelable, moyennant un loyer mensuel de 32 €.

71. Convention d'occupation conclue avec l'AFOCAL Nord-Pas de Calais

Une convention est conclue avec l'AFOCAL pour la mise à disposition de 3 salles de l'ex-école Brossolette pour l'organisation d'un stage BAFA du 20 au 25 août 2018, à titre gratuit.

72. Convention d'occupation conclue avec l'AFOCAL Nord-Pas de Calais

Une convention est conclue avec l'AFOCAL pour la mise à disposition de 3 salles de l'ex-école Brossolette pour l'organisation de 2 stages BAFA du 2 au 7 juillet 2018 et du 16 au 23 juillet 2018, à titre gratuit.

73. Convention d'occupation conclue avec la fondation de l'Armée du Salut.

Une convention est conclue avec la fondation de l'Armée du Salut pour la mise à disposition d'une partie de l'immeuble sis 39 rue de la Verrerie pour la durée d'une année à compter du 1er mai 2018, à titre gratuit.

74. Convention d'occupation conclue avec la direction départementale de la cohésion sociale du Nord

Une convention est conclue avec la direction départementale de la cohésion sociale du Nord pour l'occupation d'une salle de l'ex-école Brossolette pour l'organisation d'une formation ayant pour thème "Animation sports et laïcité", le 15 octobre et le 5 novembre 2018, à titre gratuit.

75. Convention conclue avec la société "SAS Nord Best Auto"

Une convention est conclue avec la société "SAS Nord Best Auto" pour l'occupation d'un terrain situé dans l'enceinte de l'ancienne école Albert Samain, pour la durée d'une année à compter du 1er juillet 2018, moyennant une redevance annuelle de 6 000 €.

76. Convention conclue avec l'association "FRUCTOSE"

Une convention est conclue avec l'association « FRUCTOSE » pour la mise à disposition de divers lieux dans le cadre de l'organisation d'un parcours artistique dans la Ville, à l'occasion du 10ème anniversaire de l'association. Ces mises à disposition sont consenties du 2 septembre au 9 novembre 2018 inclus, à titre gratuit.

77. Convention conclue avec le centre culturel "Le Château coquelle"

Une convention est conclue avec le centre culturel "Le Château coquelle" pour l'occupation de locaux de l'ex-

école Jacquard pour la durée d'une année à compter du 7 juillet 2018, à titre gratuit.

78. Avenant n°1 à la convention conclue avec l'association des parents d'élèves du groupe scolaire Louise de Bettignies.

L'avenant n°1 a pour objet de prolonger la mise à disposition du garage n°10 situé 72 rue Zamenhof, au profit de l'association des parents d'élèves du groupe scolaire Louise de Bettignies, pour la durée d'une année à compter du 22 juin 2018, à titre gratuit.

79. Avenant n°2 à la convention de mise à disposition conclue avec la société anonyme d'HLM « La Maison Flamande »

L'avenant n°2 a pour objet l'extension de la maison de quartier située 4 rue Wateraere. La Maison Flamande met à la disposition de la Ville un appartement supplémentaire au sein de la résidence « Les Chalands » à compter du 8 mai 2018, à titre gratuit.

80. Avenant n°2 à la convention conclue avec le Secours Populaire Français

L'avenant n°2 a pour objet la prolongation de la mise à disposition des locaux situés 1249 avenue de Petite-Synthe au profit du Secours Populaire Français, pour la durée d'une année à compter du 1er avril 2018, à titre gratuit.

81. Avenant n°7 à la convention conclue avec le Club de Reliure de Dunkerque

L'avenant n°7 a pour objet de prolonger la location d'une salle située à la Maison des Sciences et Techniques, pour la durée d'une année à compter du 29 septembre 2018, à titre gratuit.

82. Avenant n°7 à la convention conclue avec l'association HISPASEC

L'avenant n°7 a pour objet de prolonger la mise à disposition de locaux situés au sous-sol de la mairie de Petite Synthe, au profit de l'association HISPASEC, pour la durée d'une année à compter du 1er septembre 2018, à titre gratuit.

83. Avenant n°7 à la convention conclue avec l'association "Enfance et Vie"

L'avenant n°7 a pour objet de prolonger la mise à disposition de la halle de l'ancienne gare de Rosendaël située place Jeanne Hachette, au profit de l'association "Enfance et Vie", pour la durée d'une année à compter du 17 octobre 2018, à titre gratuit.

84. Recomposition du parc de la marine et installation d'un élément d'attractivité ludique - Concours de maîtrise d'œuvre

Un marché, passé sous forme de concours de maîtrise d'œuvre, est conclu avec la société APRES LA PLUIE associée à DES CLICS ET DES CALQUES, OGI LILLE, NEO LIGHT et Alexandre MORONNOZ pour un montant de 123 189,94 € HT comprenant :

- tranche ferme : 89 064,36 € HT
- tranche optionnelle 1 : 21 094,20 € HT
- tranche optionnelle 2 : 7 031,41 € HT
- éléments de mission complémentaire : 6 000 € HT

La mission du maître d'œuvre prend effet à compter de la notification du présent marché et s'achèvera à l'issue du délai de garantie de parfait achèvement.

85. Réaménagement des locaux de la direction de l'enfance (ex AGUR) – Lot 3

Un marché est conclu pour lot 3 : chauffage, plomberie, sanitaire, ventilation avec la société EGI pour un montant de 89 000 € HT.

86. Dépose d'un ancien ascenseur, installation et mise en service d'un nouvel ascenseur dans l'ancien collège Lamartine

Un marché est conclu avec la société SCHINDLER pour un montant de 43 950 € HT incluant les options n° 1 "finition intérieure de la cabine" et n° 2 "maintenance préventive et corrective".

87. Entretien préventif et maintenance corrective des postes de relèvements d'eaux vannes, eaux usées et eaux pluviales des bâtiments municipaux

Un marché est conclu avec la société SUEZ EAUX DE FRANCE pour des montants annuels de 1 000 € HT minimum et de 13 000 € HT maximum. La durée initiale de l'accord cadre est fixée à un an à compter de la date inscrite sur la lettre de notification, reconductible tacitement pour des périodes égales sans toutefois que ce délai

ne puisse excéder quatre ans.

88. Exploitation des installations de chauffage, ventilation et production d'eau chaude - avenants aux marchés - lots 1 à 4

Des avenants sont conclus avec la société ENGIE ENERGIE SERVICES - ENGIE COFFELY suite à l'ajout ou à la suppression de bâtiments ou des ajouts de matériels :

- L'avenant n°5 au lot 1 a pour objet d'intégrer au marché la maintenance et la garantie de la VMC dans l'académie de musique Samain. Après ajustement, le montant du marché est porté de 135 782 € HT à 137 582 € HT.

- L'avenant n°5 au lot 2 a pour objet d'intégrer l'entretien annuel périodique du déshumidificateur de la patinoire et d'exclure le bâtiment 104 « ateliers espaces verts Giono ». Après ajustement, le montant du marché est porté de 92 912 € HT à 93 116 € HT.

- L'avenant n°7 au lot 3 a pour objet d'ajouter deux déshumidificateurs au LAAC. Cet ajout engendre 4 visites de maintenance par an et l'augmentation des prestations P2. Après ajustement, le montant du marché est porté de 56 647 € HT à 57 027 € HT.

- L'avenant n°7 au lot 4 a pour objet d'inclure au marché l'université Lamartine et de mettre hors gel l'école élémentaire Albert Samain. Après ajustement, le montant du marché est porté de 98 225 € HT à 104 486 € HT.

FONCTIONNEMENT DES SERVICES

89. Fourniture du module ASTRE GF "Suivi étendu des marchés (SEM)" et prestations associées

Un accord-cadre est conclu avec la société GFI Progiiciels pour un montant minimum de 24 000 € HT et maximum de 180 000 € HT pour une durée de 3 ans ferme.

90. Fourniture de matériaux pour les travaux exécutés en régie par la ville de Dunkerque et les communes associées : lot 1 matériaux de construction

Un marché est conclu avec les sociétés DOCK DE L'OISE, Etablissement POINT P Grande-Synthe et BOIS ET MATERIAUX RESEAU PRO, Etablissement Réseau pro à Hoymille sans minimum ni maximum, pour une durée initiale d'un an, reconductible tacitement pour des périodes égales sans toutefois que ce délai n'excède quatre ans.

91. Fourniture de matériaux pour les travaux exécutés en régie par la ville de Dunkerque et les communes associées.

Un marché est conclu avec les sociétés suivantes :

-lot 2 - bois et dérivés : DESCAMP - DISPANO

-lot 3 - électricité : CGED - SANELEC - REXEL

-lot 4 - plomberie, chauffage et VMC : CEDEO - BOSSU CUVELIER - NICODEME

-lot 7 - peinture : EUROPEINTURE - LEJEUNE

-lot 8 - métaux ferreux : KDI

-lot 9 - métaux non ferreux : KDI

-lot 10 - vitrerie : KAP VERRE - FRANCE VERRE

-lot 11 - quincaillerie : TRENOIS DESCAMP - LEGALLAIS

S'agissant d'accords-cadres à bons de commande et subséquents, les engagements comptables se feront au fur et à mesure des besoins.

La durée initiale de l'accord-cadre est fixée à 1 an à compter de la date inscrite sur la lettre de notification de l'accord-cadre reconductible tacitement, sans toutefois que la durée globale n'excède 4 ans.

92. Fourniture de matériaux pour les travaux exécutés en régie par la ville de Dunkerque et les communes associées - Lot 6 revêtements de sol et dérivés.

Un marché est conclu avec les sociétés CHEVALIER, NORDECOR et LE COMPTOIR SEIGNEURIE GAUTHIER. Les accords-cadres sont des accords-cadres, en partie, à bons de commande et, en partie, à marchés subséquents conclus sans minimum ni maximum. Ils sont conclus pour une durée initiale d'un an, reconductible tacitement pour des périodes égales sans toutefois que ce délai n'excède quatre ans.

93. Location et entretien d'articles textiles pour le service restauration

Un marché est conclu avec la société SAS INITIAL pour des montants annuels minimum de 5 000 € HT et maximum de 15 000 € HT. La durée initiale de l'accord cadre est fixée à 1 an à compter de la date inscrite sur la lettre de notification, reconductible tacitement pour des périodes égales, sans toutefois que ce délai ne puisse excéder quatre ans.

94. Prestations traiteurs et de restauration et leurs prestations associées - Lot n°1 : plateaux repas

Un accord cadre est conclu avec la société S-PACE RESTAURANT-SALADBAR pour des montants par période d'exécution minimum de 5 000 € HT et maximum de 40 000 € HT. Il est conclu à compter de la date inscrite sur la lettre de notification jusqu'au 28 juin 2019. Il se renouvellera ensuite par tacite reconduction, pour des périodes égales, sans toutefois que sa durée globale n'excède le 28 juin 2022.

95. Produits jetables pour les besoins des services

Un marché est conclu avec la société Henri Julien pour montant maximum annuel de 30 000 € HT pour une durée d'un an à compter de la date inscrite sur la lettre de notification, reconductible tacitement sans toutefois que ce délai ne puisse excéder 4 ans.

96. Prestations de nettoyage et d'entretien des locaux municipaux

En ce qui concerne la partie traitée à prix global et forfaitaire, des marchés sont conclus avec les sociétés:

- ONET pour les lots n°1 pour un montant de 26 128,36 € HT et n°3 pour un montant de 118 975,52 € HT
- AGENOR pour le lot n°2 pour un montant de 58 375 € HT

En ce qui concerne la partie traitée sous forme de marchés subséquents, les sociétés ONET, DK PROPRE et AGENOR seront remises en concurrence.

97. Acquisition de produits et matériels d'entretien - Lots 2,3,5

Un marché est conclu avec les sociétés suivantes :

- Lot 2: Matériel d'entretien et accessoires associés - société PAREDES pour un montant maximum annuel de 20 000 € HT
- Lot 3: Produits spécifiques pour les salles de sports - société PAREDES pour un montant maximum annuel de 5 000 € HT
- Lot 5: Produits spécifiques pour les cuisines - société TOUSSAINT pour un montant maximum annuel de 15 000 € HT.

L'accord cadre est conclu pour une durée d'un an à compter de la date inscrite sur la lettre de notification, reconductible tacitement pour des périodes égales sans toutefois que ce délai ne puisse excéder quatre ans.

98. Acquisition de produits et matériels d'entretien - Lots 1 et 6

Un marché est conclu avec la société ORAPI pour:

- Lot 1 : petit matériel d'entretien et de nettoyage pour un montant annuel de 96 000 € maximum
- Lot 6 : produits pour l'entretien courant pour un montant annuel de 200 000 € maximum.

L'accord cadre est conclu pour une période initial d'un an à compter de sa notification reconductible tacitement par période successive d'un an sans toutefois que sa durée globale n'excède quatre ans.

99. Acquisition de produits et matériels d'entretien - Lot 6 : produits pour l'entretien courant - Avenant n°1 conclu avec la société ORAPI

L'avenant n°1 a pour objet de modifier la ligne 34 relative à la crème lavante d'atelier pour les mains.

100. Aménagement de bureaux pour l'antenne du CCAS en mairie de Malo les Bains

Un marché est conclu avec les sociétés suivantes :

- Pour le lot 1: Gros œuvre, Plâtrerie, Menuiseries intérieures et extérieures - Entreprise Menuiserie Nouvelle BARA KONCEPT pour un montant de 125 054,16 € HT
- Pour le lot 2: Electricité, chauffage - Société STTN pour un montant de 22 921,10 € HT
- Pour le lot 3: Peinture, revêtement sol - Société DRCP pour un montant de 26 854,48 € HT.

101. Fourniture, montage et pose du mobilier de la bibliothèque de Dunkerque - Lot 4 : mobilier de bureau pour les services

Un accord-cadre est conclu avec la société PERSPECTIVES pour un montant de 21 400,55 € HT.

102. Acquisition de mobilier - Lot 3 "sièges" - avenant n°1 conclu avec la société BURODIFF

L'avenant n°1 a pour objet de remplacer la ligne n°3 du Bordereau des Prix Unitaires afin de satisfaire aux besoins des services.

103. Habillement de travail, EPI et leurs prestations accessoires - Lot n° 9: équipement sportwear- Avenant n°1 conclu avec la société ALIZE COMMUNICATION

L'avenant n°1 a pour objet de compléter les lignes 1 et 2 du Bordereau des Prix Unitaires par une seconde référence.

104. Acquisition de denrées alimentaires nécessaires au fonctionnement de la cuisine centrale et des besoins des services - Avenant n°1 au marché

L'avenant n°1 a pour objet de transférer le marché initialement conclu avec la société DAVIGEL à la société SYSCO France.

FINANCES**105. Régie "Sport Pass" - Modification du fonds de caisse**

Le fonds de caisse mis à disposition du régisseur passe de 60 € à 150 €.

106. Décision modificative extension de la régie "Aide aux Départs Autonomes" en "Régie Jeunesse"

La régie « Aides aux départs autonomes » est actualisée afin d'y intégrer les « Bourses à la réussite »

Une régie d'avances « Jeunesse » est instituée pour payer :

- L'aide attribuée aux jeunes de 16 à 25 ans qui sont le plus en difficulté dans l'organisation de leurs vacances (aide aux départ autonome)

- L'aide attribuée aux jeunes de 16 à 30 ans dans le financement d'un projet professionnel : démarrage ou poursuites d'études ou de formations professionnelles, participation au financement d'un stage à l'étranger, participation au financement de matériel spécifique (dans le cadre d'une formation), etc.

Cette régie est installée à la Mission Jeunesse, 14 rue de la Maurienne.

107. Clôture de la régie de recettes de ventes de divers objets relatifs aux manifestations proposées par la mairie de quartier de Rosendaël

A compter du 1er août 2018, il est mis fin au fonctionnement de la régie pour l'encaissement des recettes de la mairie de quartier de Rosendaël.

ADMINISTRATION GENERALE**108. Stationnement payant - nouvelle grille tarifaire à compter du 16 août 2018**

A compter du 16 août 2018, les tarifs de stationnement en voirie sont modifiés selon la grille ci-jointe. Il est précisé les nouvelles dénominations des zones : la zone verte s'appelle dorénavant « secteur jaune » et la zone orange s'appelle dorénavant « secteur orange ».

109. Stationnement payant - validité des abonnements des parcs en enclos au-delà du 1er septembre 2018

Les abonnements des parcs en enclos et les abonnements non-résidents en voirie souscrits aux tarifs antérieurs au 1er septembre 2018 et dont la durée n'est pas expirée resteront en vigueur jusqu'à la fin de leur validité.

110. Mandatement d'un cabinet d'avocats pour la défense des intérêts de la ville

Le cabinet NGUYEN est mandaté pour défendre la ville de Dunkerque dans le contentieux ouvert par la Société auxiliaire de Parcs devant le Tribunal Administratif de Lille suite à la résiliation des contrats relatifs au stationnement payant.

111. Affaire Dooze contre Ville de Dunkerque - Prise en charge complémentaire de la protection fonctionnelle - Mandatement

Une demande de mandatement est faite pour la prise en charge complémentaire de la protection fonctionnelle de monsieur Emmanuel Dooze pour un montant de 6 381,52 € TTC.

112. Acceptation du don de la société MCD

La Ville de Dunkerque accepte le don de divers matériels et mobiliers de restauration collective fait par la société MCD Dunkerque d'une valeur de 40 000 €. Ce don n'est grevé d'aucune condition, ni charge.

M. le Maire :

Vous avez reçu les délégations de pouvoir du maire. Est-ce qu'il y a des observations ? M. Nave. Allez-y.

M. Nave :

Oui, merci M. le maire. Sur les décisions 63 et 64, concernant les logements et locations à titre gratuit conclus avec l'AEE, pouvez nous dire dans quel but et pourquoi ces locations à titre gratuit.

Sur la 94 : Prestations traiteurs, pareil : nous dire pourquoi ce marché est passé et dans quel objectif et

enfin sur la 111, l'affaire Dooze, pourquoi la ville de Dunkerque prend-t-elle en charge la complémentaire pour la protection fonctionnelle. Je vous en remercie.

M. le Maire :

Très bien, on a enregistré vos questions, vous savez que pour les délégations de pouvoir du maire, vous recevez les réponses par écrit. Donc, on vous communiquera tout ça. Sur ce, je lève la séance et vous souhaite une excellente soirée.

La séance est levée à 20H00.

TABLE DES MATIERES

	PAGES
I Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27/09/18	6
II DELIBERATIONS	
COMMUNE DE FORT-MARDYCK	
1. Délibération du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 7 novembre 2018	6/7
COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER	
2. Délibération du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 9 novembre 2018	7/8
FINANCES	
3. Débat et rapport d'orientations budgétaires 2019	8.../16
4. Etat complémentaire des subventions	16.../18
5. Admissions en non-valeur	16.../18
6. Garanties d'emprunts accordées au Cottage Social des Flandres - Réaménagement de 8 prêts	17/18
ACTION FONCIÈRE	
7. Dunkerque - Site Lamartine - désaffectation et déclassement du domaine public.	18/19
8. Dunkerque - ancienne bibliothèque Benjamin Morel - désaffectation et déclassement	18/19
9. Petite-Synthe- 18 Place Louis XIV - désaffectation et déclassement du domaine public.	19
ACTION PETITE ENFANCE	
10. Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021	19.../22
ECONOMIE TOURISME	
11. Dérogation du maire au repos dominical dans les commerces alimentaires pour l'année 2019	22
PERSONNEL	
12. Agents recenseurs – Rémunération	23
DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES	
13. Rapport annuel de développement durable	24.../27
14. Contrat d'affermage du bowling - prolongation de la délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2019	27.../29
15. Taxe de séjour - Mise en œuvre des évolutions législatives au 1er janvier 2019 - rectification d'erreur matérielle	27.../29
16. Rapports annuels des délégataires de services publics	29
17. Rapports d'activités 2017 du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandres et de la Communauté urbaine de Dunkerque	29
III DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE	30.../41